

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00692572 1

Robert, Marc  
Les empoisonnements  
criminels

HV  
6555  
F7R6



Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon

ANNÉE SCOLAIRE 1903-1904. — N° 31

---

# LES EMPOISONNEMENTS CRIMINELS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Pour bien posséder une science  
il faut en connaître l'histoire.

---

## THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

Et soutenue publiquement le lundi 7 décembre 1903

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

PAR

**Marc ROBERT**

Élève de l'École du Service de Santé militaire  
Né à Fournols-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), le 9 mai 1879

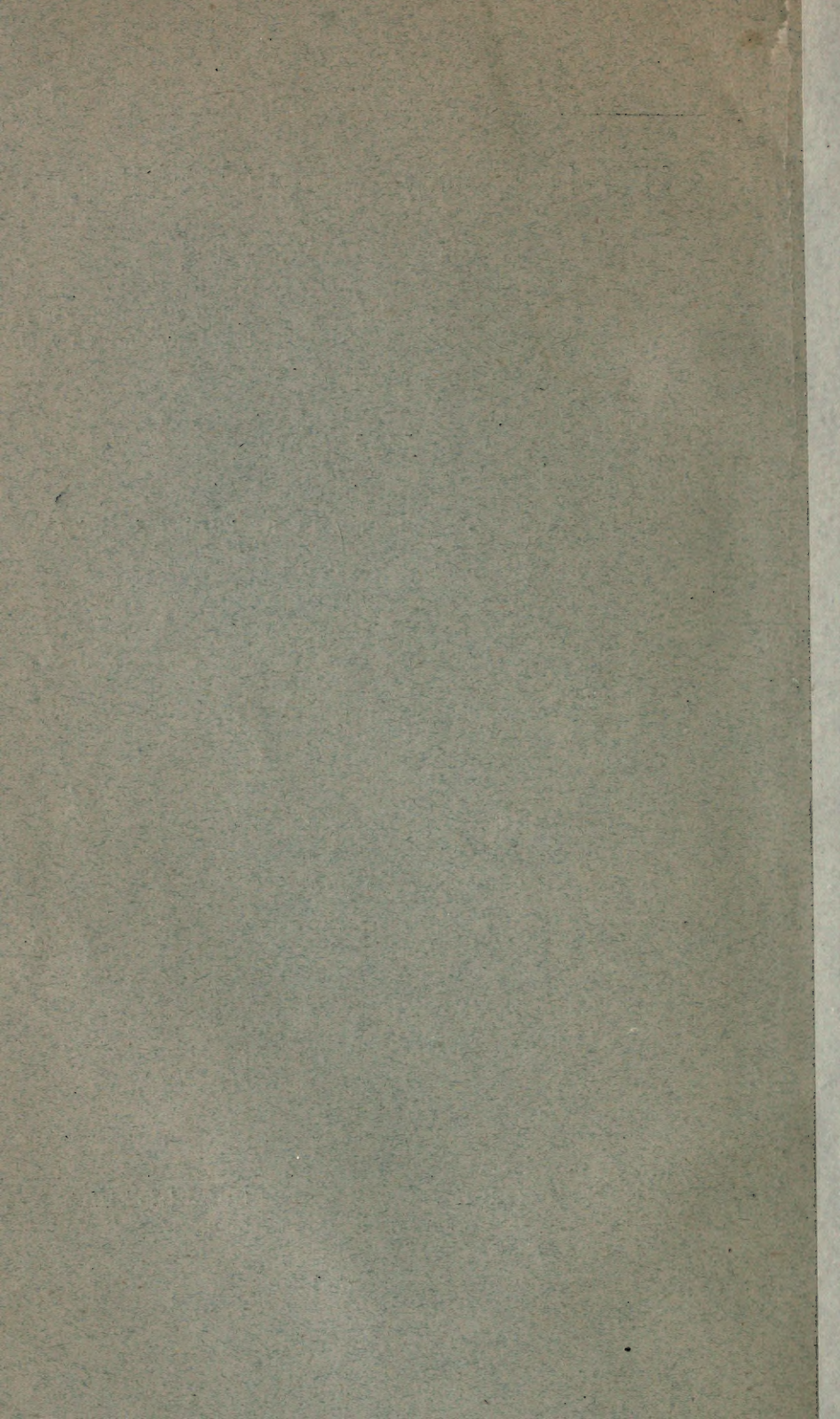


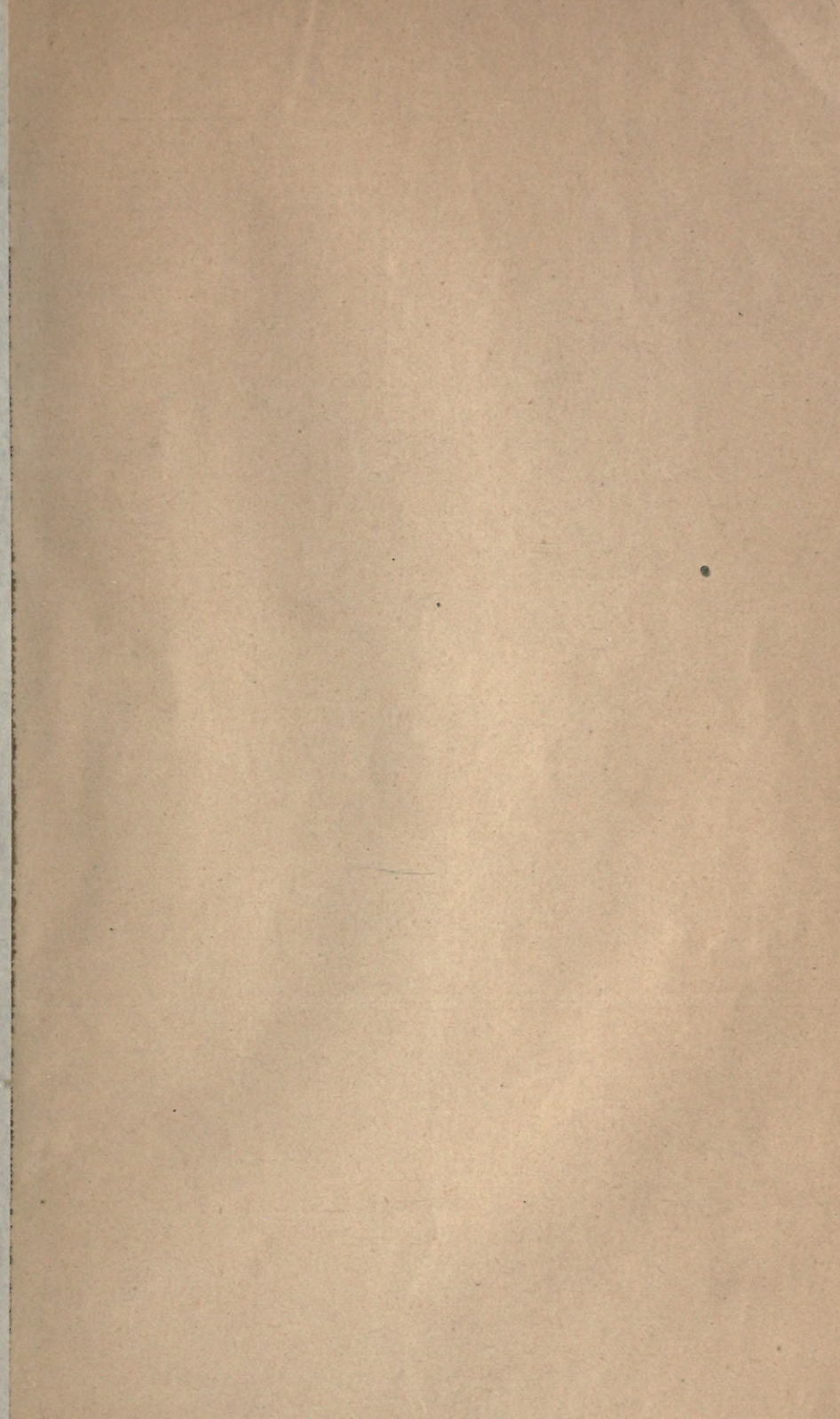
LYON

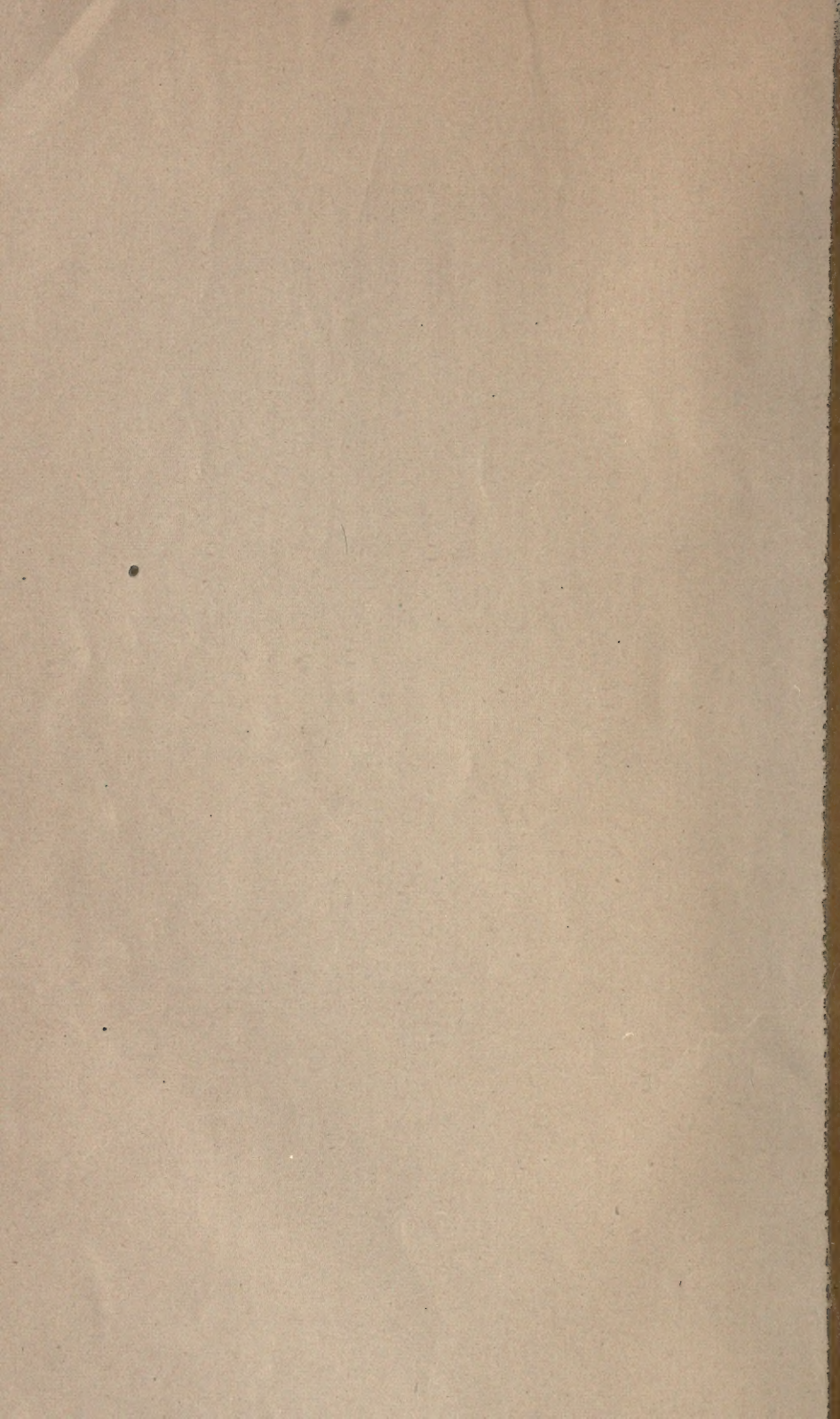
A. STORCK & C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, rue de la Méditerranée, 8

—  
1903







Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon

ANNÉE SCOLAIRE 1903-1904. — N° 31

# LES EMPOISONNEMENTS CRIMINELS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Pour bien posséder une science,  
il faut en connaître l'histoire.

## THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LYON

Et soutenue publiquement le lundi 7 décembre 1903

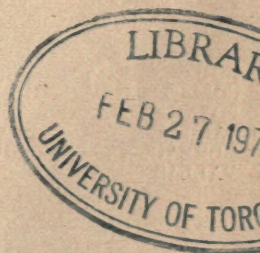
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

PAR

**Marc ROBERT**

Élève de l'École du Service de Santé militaire  
Né à Fournols-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), le 9 mai 1879

HV  
6555  
F7R6



LYON

A. STORCK & C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

, 8, rue de la Méditerranée, 8

—  
1903

# PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. LORTET. . . . .  
LACASSAGNE. . . . .

DOYON.  
ASSESEUR.

## Professeurs honoraires

MM. PAULET, CHAUVEAU

## Professeurs

	MM.
Cliniques médicales. . . . .	{ LÉPINE. BONDET. BARD. PONCET. JABOULAY.
Cliniques chirurgicales. . . . .	X.
Clinique obstétricale et Accouchements . . . . .	GAYET.
Clinique ophthalmologique. . . . .	GAILLETON.
Cliniques des maladies cutanées et syphilitiques. . . . .	PIERRET.
Clinique des maladies mentales. . . . .	WEILL.
Clinique des maladies des enfants. . . . .	MONOYER.
Physique médicale . . . . .	HUGOUNENQ.
Chimie médicale et pharmaceutique. . . . .	CAZENEUVE.
Chimie organique et Toxicologie . . . . .	BEAUVISAGE.
Matière médicale et Botanique. . . . .	LORTET.
Parasitologie . . . . .	TESTUT.
Anatomie. . . . .	RENAUT.
Anatomie générale et Histologie. . . . .	MORAT.
Physiologie. . . . .	TESSIER.
Pathologie interne . . . . .	AUGAGNEUR.
Pathologie externe . . . . .	MAYET.
Pathologie et Thérapeutique générales. . . . .	TRIPPIER.
Anatomie pathologique. . . . .	POLLOSSON (Maurice).
Médecine opératoire . . . . .	ARLOING.
Médecine expérimentale et comparée . . . . .	LACASSAGNE.
Médecine légale. . . . .	COURMONT (J.).
Hygiène . . . . .	SOULIER.
Thérapeutique . . . . .	FLORENCE.
Pharmacologie. . . . .	

## Professeur adjoint

Physiologie, cours complémentaire . . . . . DOYON.

## Chargés de cours complémentaires

Clinique des maladies des femmes. . . . .	MM. POLLOSSON (A.), agrégé.
Maladies des voies urinaires . . . . .	CHANDELUX. —
Maladies des oreilles, du nez et du larynx . . . . .	LANNOIS. —
Propédeutique médicale . . . . .	ROQUE. —
Propédeutique chirurgicale. . . . .	ROLLET. —
Propédeutique de gynécologie . . . . .	CONDAMIN. —
Anatomie pathologique. . . . .	DEVIC. —
Accouchements. . . . .	FABRE. —
Matière médicale. . . . .	MOREAU. —
Anatomie topographique. . . . .	DURAND. —

## Agrégés

MM.	MM.	MM.	MM.
ROUX.	SIRAUD.	BERARD.	VILLARD.
COLLET.	DURAND.	SAMBUC.	TIXIER.
BOYER.	PIC.	BORDIER.	FABRE.
BARRAL.	PAVIOT.	COURMONT (P.).	REGAUD.
MOREAU.	NOVE-JOSSERAND.	CHATIN.	CAUSSE, ch...
VALLAS.			

M. BEAUDUN, Secrétaire.

## EXAMINATEURS DE LA THÈSE

MM. LACASSAGNE, président : HUGOUNENQ, assesseur ;

MM. ROUX et COLLET, agrégés.

*La Faculté de Médecine de Lyon déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner ni approbation ni improbation.*



*A LA MÉMOIRE  
DE MON PÈRE ET DE MON FRÈRE*

*A MA MÈRE*

*A MON FRÈRE, A MA BELLE-SŒUR*

*A CEUX QUI ME SONT CHERS*

*A MON PRÉSIDENT DE THÈSE*

*Monsieur le Professeur LACASSAGNE*

Professeur de médecine légale à la Faculté  
Officier de la Légion d'honneur

*A M. LE DOCTEUR ÉTIENNE MARTIN*

Chef des travaux pratiques de médecine légale

*A M. LE DOCTEUR EDMOND LOCARD*

Préparateur du Laboratoire de médecine légale

*Nous ne voulons point aborder le développement de ce sujet sans adresser nos remerciements à ceux de nos Maîtres qui nous ont témoigné de l'intérêt dans le cours de nos études médicales.*

*Monsieur le professeur Lacassagne nous a toujours reçu avec une grande bienveillance et par ses savantes leçons nous a appris à aimer la médecine légale. Il a bien voulu nous faire l'honneur de présider cette thèse ; nous sommes heureux de lui apporter ici l'hommage de notre profonde reconnaissance.*

*A Monsieur le docteur Edmont Locard revient la première idée de ce travail ; il nous a sans cesse guidé dans nos recherches, mettant à notre disposition sa haute compétence sur l'histoire de la médecine légale ; qu'il nous permette de lui adresser tous nos remerciements et de l'assurer de toute notre respectueuse sympathie.*

*Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à nos premiers maîtres de Clermont : Messieurs les professeurs Bousquet et Gagnon qui ont dirigé nos premiers pas dans la carrière médicale.*

*Merci enfin au docteur Valette dont la sincère amitié ne s'est jamais démentie un seul instant et nous a soutenu pendant ces trois dernières années faites toutes de tristesses et de sombre ennui.*



## INTRODUCTION

LA RENAISSANCE. — INFLUENCES ITALIENNES. — CATHERINE  
DE MÉDICIS

---

Dans la longue trame de l'histoire on est arrêté sans cesse par des morts mystérieuses surprenant en pleine santé de, êtres vigoureux. Ce sont presque toujours des gens occupant une haute situation qui disparaissent ainsi au moment où leur présence devenait gênante pour un héritier ou un compétiteur. On sent immédiatement qu'on est en présence d'autant d'homicides, mais quelles preuves alléguer en faveur de cette hypothèse ? Le sang n'a point coulé, le fer n'a point laissé ses traces, personne n'a vu l'assassin accomplir son forfait et pourtant l'opinion se refuse à croire à des morts naturelles ; elle désigne par ses murmures un coupable et lui donne un nom terrible et détesté, celui d'empoisonneur !

Le poison a en effet joué un grand rôle dans l'histoire ; c'est une arme trop commode pour avoir été délaissée et on la retrouve toujours entre les mains de ceux qui, dévorés d'ambition, n'ont point le courage de faire aboutir leurs désirs au prix d'un meurtre. Ce dernier a l'inconvénient

de laisser des traces qui tôt ou tard dénonceront le coupable, tandis que le poison laisse toujours subsister des doutes. Aussi de tous temps a-t-on eu recours à lui pour déjouer les intrigues ; c'était par excellence l'arme de l'aristocratie ; les rois ne la dédaignaient point et un exemple parti de si haut était forcément suivi par les courtisans d'abord et par le peuple ensuite.

La véritable patrie du poison, c'est l'Orient. Ne voyons-nous pas les princes de l'Asie, rassasiés des spectacles sanglants, chercher de nouvelles voluptés en suivant sur des esclaves les effets des poisons qu'ils leurs faisaient donner ? Aussi l'histoire de l'Asie n'est-elle qu'une longue suite de drames du poison.

De l'Orient il s'infiltré en Grèce, mais n'y fait pas beaucoup de ravage. La loyauté des Grecs répugnait à de tels crimes ; ils réservaient le poison pour leurs suppliciés.

Dans la Rome impériale il n'en fut pas de même ; le milieu était essentiellement favorable au développement des empoisonnements. Aussi deviennent-ils rapidement fort nombreux ; le nom seul de Locuste suffit à les rappeler.

En France toute un période semble exempte de ce crime, c'est celle du moyen âge. Ce n'est pas à dire que le poison y fut inconnu, car son usage ne s'est jamais perdu, mais il n'était guère employé qu'à la cour et par les hauts personnages. Dans le peuple les sorciers étaient seuls à en faire usage ; les pommades qu'ils préparaient n'apportaient la mort qu'accidentellement.

Tout d'un coup, presque sans transition, éclate la Renaissance. Les Italiens envahissent la France et en lui faisant don du grand perfectionnement qu'ils ont atteint dans la culture des arts et des sciences ils lui apportent leurs

mœurs déplorables. Sensuel et artiste, le prince des cours d'Italie met une recherche d'art jusque dans la façon de donner la mort. A la grossièreté du fer qui frappe trop ouvertement il préfère le poison qui s'infiltré lentement dans les veines et terrasse les plus forts au milieu des festins et des fêtes, sans faire couler une goutte de sang. Il enseigne à la France les moyens les plus raffinés pour se débarrasser de ceux qui deviennent gênants : il lui montre tous les avantages des poisons minéraux et lui apprend le secret de compositions vénéneuses foudroyantes.

Catherine de Médicis arrive à la cour de France, suivie d'une nuée de courtisans italiens dévoués à tous ses ordres, quels qu'ils fussent. Elle est d'une famille qui s'est rendue tristement célèbre par les innombrables forfaits qu'elle accomplit et surtout par ses empoisonnements. Elle continue à la cour les traditions de ses ancêtres avec l'aide du Florentin René qui lui fournit toutes les substances vénéneuses nécessaires à l'accomplissement de ses desseins. Toutes les hautes places sont occupées par des Italiens qui mettent à la mode les usages de leur pays. Le poison est tout de suite choisi comme une des armes les plus commodes, d'autant plus facilement qu'il assure l'impunité à celui qui le donne. En effet le médecin ne sait point reconnaître ses traces sur le cadavre : les autopsies qu'il pratique ne lui donnent que des renseignements fort vagues et les recherches expérimentales ne viennent pas lui prêter leur précieux concours. Il arrive bien quelquefois à établir la réalité d'un empoisonnement, mais il hésite à l'annoncer parce que la découverte du coupable lui attirerait la haine d'un haut personnage dont l'influence lui était nécessaire.

C'est en effet dans l'aristocratie que se répandit tout d'abord l'habitude d'empoisonner ; ce fut elle qui fut la première en contact avec les Italiens. La cour adopta avec empressement et le jugement que la Trémoille portait sur elle ne fut jamais aussi vrai qu'en cette Renaissance faite à la fois de grandeur et de bassesse.

« La cour est une humilité ambitieuse, une chasteté lubrique, une modération furieuse, une amour ennuyeuse, une justice corrompue, une habondance affamée, une haultesse misérable, ung estat sans seureté, ung contempnement de vertus, une exaltation de vices, une mourante vie et une mort vivante : les plus hault et elevez sont en plus grand danger que les bas assis car Fortune ne se rit fors le trébusement des grands. »

De la cour les empoisonnements gagnèrent Paris ; les seigneurs l'importèrent dans les provinces. Mais il est fort peu probable qu'ils arrivèrent à pénétrer dans les campagnes. Un seul fait nous permettrait de le supposer ; c'est le suivant que nous extrayons d'Ambroise Paré.

« Au pays d'Auvergne il y a eu une épidémie appelée trousse-galands, qui a été ainsi nommée parce que ceux qui en étaient éprins mouraient en deux ou trois jours.

« Et plutôt les robustes que les faibles et les débiles, les riches que les pauvres, avec fièvre continue, délire, frénésie, et mouraient comme enragés (1). »

Mais il est plus plausible d'admettre que le paysan d'alors comme celui d'aujourd'hui vidait ses querelles avec ses

(1) *Ambroise Paré, Œuvres complètes*, par F.-J. MALGAIGNE, 3 vol., Paris, J.-B. Baillière, 1840-41.



armes naturelles, sans avoir recours à ces procédés trop compliqués pour lui. Si parmi eux il y a eu des drames du poison, ce sont des faits isolés qu'on ne peut assimiler à la crise à laquelle nous assistons dans l'aristocratie, crise qui devait avoir son épilogue au siècle suivant.

---



## CHAPITRE PREMIER

LES VICTIMES EN FRANCE. — LES MÉDICIS. — LES BORGIA.  
— LES EMPOISONNEMENTS DOUTEUX : FRANÇOIS II, CHARLES IX, GABRIELLE D'ESTRÉES.

---

En parcourant l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle on trouve une série de faits qui prouvent avec quelle rapidité les mœurs italiennes s'étaient infiltrées en France. Alors que les lettres et les arts se perfectionnent, les passions s'exaspèrent. Comme le prince italien, le courtisan ne voit plus de limite à son ambition et tous les moyens lui sont bons pour faire aboutir ses projets. L'Italie lui offre un moyen sûr et rapide de se débarrasser de ceux qui mettent obstacle à ses desseins ; ce moyen mystérieux, c'est le poison. Il frappe sans bruit, sans faire couler le sang : celui qui l'a versé peut suivre sur sa victime tous les progrès de la mort lente et terrible qu'il amène ; il voit son visage pâlir, ses traits se convulser ; il entend ses cris d'angoisse et il sait que pas un signe ne le dénoncera comme coupable. On apporte à la recherche des moyens pratiques et dissimulés d'empoisonner, le même soin qu'on met à se perfectionner dans l'étude des arts ; c'est l'époque des festins vénéneux, des

gants de senteur, des bijoux empoisonnés ; c'est l'époque où celui qui veut donner la mort aborde son ennemi en plein bal, et dans une poignée de main déchire les doigts de sa victime avec sa bague armée de griffes empoisonnées. C'est enfin l'époque des Borgia !

Cette épidémie d'empoisonnements fit des ravages effrayants. De l'Estoile dit à propos du supplice d'une magicienne, nommée La Miraille, qu'à Paris, en 1572, le nombre des sorciers et des fabricants de philtres d'amour dépassait le chiffre de 30.000. L'histoire nous a conservé le nom des plus célèbres d'entre eux. Tout le monde connaît le Florentin René Bianchi ou Bianco, qui pénétra en France à la suite de Catherine de Médicis, qui fut son confident et même son complice. C'était lui qui fournissait à la reine les substances vénéneuses dont elle avait besoin et on sait qu'elle passait de longues heures dans sa boutique. Plus tard René devint assassin et finit par mourir misérablement. Un astrologue fameux, Cosme Ruggieri fut aussi regardé à cette époque comme un empoisonneur. Il fut accusé d'avoir hâté la mort de Charles IX avec la Môle et Coconnas et condamné aux galères. Le prieur de Cluny et son valet, Saint-Barthélemi, furent aussi rangés parmi ceux qui se servaient du poison. Ils faisaient disparaître tous ceux qui les gênaient, même leur médecin, pour ne point le payer. Les moines et les religieuses qui essayaient de les dénoncer mouraient subitement. En moins d'un an ils firent périr ainsi soixante ou quatre-vingts personnes.

Tous les drames du poison ne sont pas parvenus jusqu'à nous, mais ceux qui nous ont été rapportés par les historiens contemporains suffisent pour montrer combien ils étaient fréquents. Ce qui confirme encore leur multiplicité

c'est la tendance des auteurs à classer parmi eux toutes les morts brusques surprenant en pleine santé des êtres vigoureux.

L'histoire universelle de d'Aubigné (1) renferme une foule de faits de ce genre.

C'est Marcel Second (pape) qui fut empoisonné le vingt-deuxième jour de son élection « pour ce qu'il vouloit réformer l'Eglise. Ainsi l'ont escript devant nous les Italiens, remarques qu'en ce dessein, il avoit commencé par ne changer point son nom ».

Pendant les guerres de religion le poison fut fréquemment employé. Voici une anecdote, rapportée par d'Aubigné, qui se passa au siège de Châtellerault et de Poitiers en 1569. « A ce mesme séjour fut exécuté Dominique d'Albe, gagné par les gens de Monsieur, pour tuer ou empoisonner l'admiral son maître ; sur la teste duquel, comme aussi sur celle de Vidame de Chartres, comte de Montgomeri et autres, il y avoit promesse de la somme de cinquante mille escus pour l'admiral, et moindres sommes pour les moindres, et pour assurer la récompense et justification des assassins, cela estoit exprimé par un arrest prononcé en la Cour du Parlement en latin, allemand, espagnol, anglois et françois. »

En 1570, Charles, prince d'Espagne, périt aussi par le poison : « Il lui estoit eschappé d'appeler cruautés les exploits du duc d'Albe en Flandre, et de détester en soupirant les exécuteurs ; on seeut qu'il avoit fait faire deux pistolets propres à porter dedans ses chausses, qu'il les mettoit la nuit sous son chevet de lict avec quelques autres armes ; on soupçonnoit que ce fut pour tuer Jean

(1) D'AUBIGNÉ : *Histoire universelle*, 1 vol., Amsterdam, 1626.

d'Austrie, son frère bastard ; et cela déclaré par son confesseur. De plus un jésuite rapporta qu'il avoit grand comerce en France, mesme avec l'admiral de Chastillon. Le roi d'Espagne en prend quelque soupçon que son fils se vouloit venger de lui, pour lui avoir osté la reine Elizabeth, qui estoit vouëe pour lui ; si bien que l'affaire fut communiquée à l'Inquisition. Il fut résolu de le prendre prisonnier, et par l'artifice de celui qui avoit fait les pistolets la porte de sa chambre crochettée, le roi fit entrer devant lui ceux qu'il sentoit ennemis de son fils. Ils le trouyèrent dormant si profondément, qu'il fut esveillè à peine. Adonc voyant son père et les autres, il s'écria qu'il estoit mort. Le roi, après plusieurs menaces, dit qu'il ne le vouloit que chastier paternellement. On lui oste tous ses meubles royaux, tous ses serviteurs, et en leur place on met des gardes vestus de deuil. Il essaya de se faire mourir en diverses manières ; premièrement il se jeta dans le feu, dont il y eut peine à le retirer ; il s'empescha deux jours de boire, et le troisième il faillit à s'étouffer à force d'eau ; il essaya de même par la faim et puis par le manger, et encore par un diamant que ses gardes saisirent comme il le vouloit avaller ; enfin il fut condamné à estre empoisonné ce qui fut fait en juillet et sa mort celée jusque en novembre.

« Peu de jours après, Elizabeth, reine d'Espagne, passa par la mesme mort, tout par l'autorité de l'Inquisition (1). »

Le cardinal de Chatillon qui s'était réfugié en Angleterre mourut brusquement à Canterbury en 1571, alors qu'il s'apprêtait à rentrer en France. Sa mère déclara qu'il avait succombé à un poison. « L'autopsie fut ordonnée. A l'ou-

(1) D'AUBIGNÉ, *loc. cit.*

verture du cadavre, le docteur qui en avait été chargé, ayant trouvé le foie et les poumons corrompus, a dit que c'était merveille que le cardinal, avec des organes aussi détériorés eut vécu aussi longtemps... Mais il ne fut question d'empoisonnement que lorsque, après avoir lavé et nettoyé l'estomac, on trouva quelques taches et le fond de l'estomac perforé, et la peau toute déchirée à l'entour, à ce que dit voir le docteur. Mais la chose n'était pas tellement évidente que les autres assistants n'eussent aperçus seulement quelques points dans les côtés de l'estomac. Ce fut alors que le médecin dit en secret au chirurgien et répéta à Madame de Chatillon qu'il croyait qu'on avait administré au cardinal quelque substance corrosive qui lui avait été funeste. » Cabanès et Nass (1), qui rapportent ce fait, commentent les résultats de cette autopsie et en tirent cette conclusion que le cardinal de Chatillon succomba à une péritonite subaiguë consécutive à la perforation d'un ulcère l'estomac.

Nous en arrivons à la mort de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui d'après d'Aubigné et presque tous les historiens, fut victime d'un poison que lui avait fait donner Catherine de Médicis. « La roine de Navarre travaillant à Paris aux préparatifs de nocces (du prince de Béarn) se trouve prise d'une fièvre à laquelle elle ne résista que quatre jours : sa mort causée sans dissimuler par un poison que des gans de senteurs communiquèrent au cerveau, donnez à un nommé Messer René Florentin, exécrable depuis, mesmes aux ennemis de cette princesse, par un S. Barthelemi, grand empoisonneur, et accusé d'avoir fait

(1) CABANÈS et NASS : *Poisons et Sortilèges*, 2<sup>e</sup> série, 4 vol., Plon et Nourrit, Paris, 1903.

mourir plusieurs princes. Cestui-ci domestique de l'abbé de Clugny, bastard putatif de Claude de Guise, et qui en portoit le nô, l'un et l'autre au service du cardinal de Lorraine. Ainsi mourut cette princesse, n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière es choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible es adversitez (1). »

A cette époque les gants de senteur étaient très fréquemment employés pour donner la mort, mais il est difficile de se représenter quelle était la substance qui émettait des vapeurs assez vénéneuses pour tuer en quelques instants. On a supposé qu'on présenta à Jeanne d'Albret une boîte à double fond. Dans la partie supérieure il y aurait eu des gants, et dans la partie inférieure des plantes toxiques comme la ciguë, la belladone, l'opium, la jusquiame. Ce moyen est indiqué par Porta dans sa *Magie naturelle*, et il le donne pour permettre l'administration des poisons pendant le sommeil, en exposant la dite boîte sous les narines du dormeur.

D'autre part il s'est trouvé des historiens qui ont nié l'empoisonnement de Jeanne d'Albret. Parmi eux se trouvent des auteurs dignes de foi, tels que Palma Cayet, sous-précepteur du prince de Navarre, devenu plus tard Henri IV. Il fait mourir la reine « d'une apostume aux poulmons » et assure que son chirurgien pratiqua son autopsie. Son corps et son cerveau furent ouverts en présence de son médecin et de plusieurs officiers de sa maison qui vivaient encore au moment où Cayet écrivait. Tous furent appelés à constater la maladie de poitrine et leurs témoignages concordants semblent bien établir que c'est elle qui en-

(1) D'AUBIGNÉ, *loc. cit.*



traîna la mort de Jeanne d'Albret. L'empoisonnement ne serait qu'une légende.

En 1574 nous rencontrons encore un empoisonnement fort douteux : c'est celui du cardinal de Lorraine. Il fut, dit-on, empoisonné par Saint-Barthélemi. Celui-ci devait lui remettre de l'argent ; il se procura cinquante à soixante portugaises de quarante écus et deux cents nobles à la rose qu'il fit « plus subtilement parfumer que les gants de la reine de Navarre » et arrangea la bourse de même. Le cardinal dès qu'il eut touché les pièces d'or tomba mort. En réalité il mourut le 26 septembre d'une pleurésie contractée à la procession des Battus à Avignon. Pendant le trajet de cette procession les pèlerins devaient marcher pieds et tête nus. C'est cette coutume qui détermina la maladie et la mort du cardinal (1).

Dans la même année nous relevons une autre tentative d'empoisonnement contre le duc d'Anville. « Un autre dessein de poison, dit d'Aubigné, composé par la femme de deffunct Corbouzon, par elle mis en main du médecin du maréchal d'Anville, corrompu ; cela descouvert par un escuyer du roi de Navarre, qui en advertit la duchesse de Montmorenci et elle son beau-frère. »

Enfin, en 1574 toujours, Coffé, maréchal de France, meurt empoisonné.

En décembre 1585 c'est le duc d'Anjou. Comme son valet avait oublié de faire l'essai de son vin, le bruit courut qu'il avait succombé à un poison que lui avait fait verser Catherine de Médicis. « La reine mère fut obligée, tant sa réputation était bonne, de protester contre l'accusation d'avoir voulu se débarrasser de son fils. » Il mourut très

1) CABANÈS et NASS, *op. cit.*

probablement des suites de ses excès. Néanmoins deux personnages, Salcède et Baza, furent arrêtés en 1587. Ils furent mis à la torture sous l'inculpation de cette tentative contre le duc d'Anjou (1).

Le 5 mars 1588, le prince de Condé succombe à Saint-Jean-d'Angély après quarante-huit heures de maladie : « Nous allons voir la Journée des Barricades, dit d'Aubigné, où nous trouverons d'assez tristes matières et de confusions, sans y mesler la mort du prince de Condé, avenue le cinquième de mars par poison ; sur le soupçon de quoi la princesse nouvellement accouchée d'Henri de Bourbon, aujourd'hui prince de Condé, fut emprisonnée, ensemble quelques officiers de la maison ; et sur le constant rapport des médecins, le procès fut examiné à toute rigueur ; Breillant, contre-rolleur, fut tiré à quatre chevaux ; et la princesse ne se pouvant trouver assez convaincue, ou par discrétion d'Etat, fut remise en liberté. » De Thou rapporte aussi cette mort et l'acquittement de la princesse. « Elle fut acquittée par le Parlement et abjura la religion calviniste peu de temps après ; on trouva les deux absolutions temporelle et spirituelle un peu trop liées l'une à l'autre (2). »

Tous les médecins appelés à constater ce décès le mirent sur le compte du poison. Les docteurs Cabanès et Nass, qui ont tout dernièrement repris cette question, arrivent à conclure que le prince de Condé succomba à une péritonite subaiguë consécutive à la perforation d'un ulcère de l'estomac. Ils basent ce diagnostic sur ce fait qu'il présenta à plusieurs reprises des vomissements et de violentes coli-

(1) CABANÈS et NASS, *loc. cit.*

(2) DE THOU : *Historiarum sui temporis*, 1543-1607, 5 tomes en 4 vol. Aureliana 1620. Traduit à Londres en 1734.

ques. Ce sont bien là des symptômes de cette affection, mais les auteurs qui les rapportent les considèrent comme passagers et n'y attachent pas l'importance et la durée qu'ils auraient eu si réellement le prince avait été porteur d'un ulcère. Cette hypothèse n'est pas inadmissible, mais il nous semble que celle du poison, vérifiée par tous les médecins qui avaient pu voir le cadavre, n'est pas à rejeter sans de très sérieux arguments.

Les docteurs Cabanès et Nass cherchent à expliquer cette mort par des causes naturelles, de même que celles de Jeanne d'Albret, du cardinal de Chatillon et du cardinal de Lorraine pour essayer de réhabiliter la mémoire de Catherine de Médicis. Cette tâche est fort ardue, car tous les historiens contemporains nous la représentent comme astucieuse, corrompue, sans convictions sincères et sans vertu, ayant le goût des menées ténébreuses et ne consultant dans ses actes d'autres règles que celles de l'intérêt. On est bien obligé d'admettre que ceux qui l'ont connue étaient mieux placés que nous pour la juger, et tous sont unanimes sur ses défauts. Peut-être ont-ils exagéré et ont-ils eu trop tendance à lui prêter tous les vices de ses ancêtres ! Mais si nous sommes obligés de rejeter sa réputation d'empoisonneuse dans les légendes, nous ne le ferons pas sans faire remarquer qu'en remontant à leurs sources on trouve toujours un fond de vérité.

En 1600, le roi fut victime d'une tentative d'empoisonnement. « Bien tost, après le départ du duc de Savoye, il advint qu'une vivandière qui s'estoit ruinée à suivre l'armée du Roi, s'adressa au comte de Soissons lui faisant souvenir des mécontentements qu'il avoit autrefois receus du roi, et offre à lui pour loger à la cuisine son mari. par le

moyen duquel le Roi seroit empoisonné ; le comte demande au Roi un serviteur fidèle pour ouïr avec lui ce que cette femme lui proposeroit à la seconde assignation ; L'Omenie choisi pour cela, ayant ouï cette malheureuse, elle fut prise et brûlée toute vive en Grève, quoique pour ses pertes on la trouvoit aliénée de son sens.

« Il y eust une autre entreprise et punition d'un Piémontois, sur le dessein duquel quelques-uns ont escrit que le duc de Savoye avoit tenu les affaires en balance ; mais il a été vérifié depuis qu'il n'avoit point trempé à telles sortes de fraudes qui n'entrent jamais aux cœurs généreux (1). »

L'usage du poison étoit devenu si commun en France que les gens de guerre l'employaient pour réduire les ennemis. Dans ce cas ils faisaient verser une substance vénéneuse dans un puits ou dans une fontaine. D'Aubigné rapporte une histoire de ce genre qui se passa pendant le siège de Paris. « Les exploits de ce siège furent fort peu hasardeux, car après quelques légères escarmouches vers Monfaucon, l'armée s'alla attacher à Saint-Denis, d'où les Parisiens esperoyent plus de résistance qu'il n'y en eut ; car les assiégés ne laissèrent point former les approches sans parlementer ; l'armée fut dix jours à gagner quelques terriers qu'on tenoit pour la force de la place ; et lors le Roi leur donna capitulation, qui fut trouvée trop belle par les gens de guerre, parmi lesquels les trop favorables conditions de ceux qui se rendent sont réputés à déshonneur. Ils eurent donc l'article le moins permis en tels affaires, qui est d'en mener les pièces sur roues, et mesme deux

(1) D'AUBIGNÉ, *loc. cit.*

gros canons, et avant sortir pour rembourser telle courtoisie ils empoisonnèrent avec segle et autres artifices les puits, et en remplirent la pluspart des corps morts. »

Enfin Brantôme (1) rapporte un duel orginal dans lequel l'arme choisie était une coupe de poison ; chacun devait en boire la moitié. Il ne dit pas quelle fut l'issue de ce combat d'un nouveau genre.

### Les Médicis. — Les Borgia.

L'histoire des petites principautés de l'Italie n'est qu'une longue suite de crimes de toutes sortes et surtout de drames du poison. A cet égard la famille des Médicis s'est rendue tristement célèbre ; leur cour fut toujours peuplée d'intrigues tragiques. Le caractère des deux premiers grands-ducs était un mélange de ruse, d'avidité mercantile, de perfidie sanguinaire, en même temps que de prudence, d'habileté politique et d'une certaine science gouvernementale. Leurs actes se ressentaient de ce caractère bizarre ; à côté de l'entente de l'administration et de l'amour des arts qu'ils encouragèrent toujours, on retrouve des crimes de toute nature, des trahisons, des empoisonnements, etc.

Cosme I<sup>er</sup>, le premier des grands-ducs, le destructeur de la république florentine, possédait à un degré remarquable tous les vices et toutes les qualités que nous venons d'énumérer. Il occupait ses nombreux loisirs à l'étude de

(1) BRANTÔME : *Œuvres complètes*, 15 vol., Londres, 1779.

la chimie et pour ses prétendues expériences il avait établi à l'intérieur de son palais un laboratoire qui n'était autre chose qu'une manufacture de poisons. Il étudiait leurs effets sur des animaux et pouvait ainsi calculer les doses nécessaires pour faire périr les personnes qui le gênaient. Le nombre des empoisonnements qu'il commit est considérable et il serait trop long de les énumérer ici.

Son fils, qui lui succéda en 1574, François-Marie, possédait tous les défauts de son père sans en avoir les qualités. Avide, dissolu et vindicatif, il continua la longue série des crimes qu'il avait vu accomplir à son père. L'histoire de ses amours avec Bianca Capello est un véritable drame. François de Médicis s'éprit d'elle et songea à l'épouser, sans être arrêté par son union avec Jeanne d'Autriche. Pour s'attacher son nouvel amant, Bianca employa tous les moyens possibles ; superstitieuse comme toutes les Italiennes de son temps, elle lui fit prendre des philtres d'amour dont une juive lui avait enseigné l'usage. Nous n'avons pu malheureusement retrouver la composition de ces breuvages. Elle alla même jusqu'à simuler un accouchement et fit périr celle qui lui avait procuré l'enfant supposé, dont elle voulait faire l'héritier du grand-duc. Elle épousa enfin son amant après la mort de Jeanne d'Autriche, mais elle ne devait pas porter pendant longtemps le titre de grande-duchesse de Toscane.

Le 8 octobre 1587 le grand-duc fut brusquement frappé d'une maladie que les médecins qualifièrent de fièvre intermittente. Deux jours après, Bianca était atteinte du même mal. François mourut le 15 octobre et quinze heures après sa femme le suivait dans la tombe. Tous deux avaient succombé à un poison et non pas à une fièvre intermittente.

Ce poison leur avait été donné par le cardinal Ferdinand de Médicis, de qui la fierté n'avait jamais voulu accepter cette mésalliance. Ces soupçons furent d'ailleurs confirmés par l'empressement qu'il mit à quitter la robe rouge pour succéder à son frère. On devait plus tard l'accuser de la mort de Gabrielle d'Estrées, mais nous verrons à la fin de ce chapitre dans quelle mesure il faut accepter sa culpabilité.

La cour pontificale n'était pas exempte de tous les horribles désordres qui désolaient l'Italie ; un Borgia était pape sous le nom d'Alexandre VI. Ce nom seul rappelle toutes les cruautés qui se commirent sous son règne. Mais le crime qu'il poussa lui et sa famille jusqu'aux plus extrêmes limites du raffinement fut sans aucun doute l'empoisonnement. Il possédait le secret d'un poison qui tuait à date variable et à coup sûr. « Les Borgia ont des poisons qui tuent en un jour, en un an, à leur gré. Ce sont d'infâmes poisons qui rendent le vin meilleur et font vider le flacon avec plus de plaisir. Vous vous croyez ivre, vous êtes mort. Ou bien un homme tombe tout à coup en langueur, sa peau se ride, ses yeux se cavent, ses cheveux blanchissent, ses dents se brisent comme verre sur le pain ; il ne marche plus, il se traîne ; il ne respire plus, il râle ; il ne rit plus, il ne dort plus, il grelotte au soleil en plein midi ; jeune homme, il a l'air d'un vieillard ; il agonise ainsi quelque temps ; enfin il meurt. Il meurt, et alors on se souvient que, il y a six mois ou un an, il a bu un verre de Chypre chez un Borgia. »

Alexandre VI commença la série de ses horribles forfaits par le meurtre de Djem (1), fils de Mahomet II. Il avait

(1) CABANÈS et NASS : Les Borgia, in *loc. cit.*

été capturé par les chevaliers de Rhodes et donné au saint-père. Quelque temps après il fut réclamé par Charles VIII, roi de France, qui, par cet otage, espérait obtenir une action plus efficace sur la Turquie. A peine livré aux Français, le malheureux Djem succombait au poison que lui avait fait verser le pape. Par ce lâche assassinat il gagnait trois cent mille ducats que lui avait promis le sultan s'il parvenait à faire périr le fils de Mahomet II. La raison de cette mort était toute politique ; le sultan se rendait parfaitement compte du rôle que Charles VIII voulait faire jouer à son otage et c'est pour l'éviter qu'il conseilla à Alexandre VI de supprimer son prisonnier.

Avide et cupide le pape ne reculait devant aucun moyen pour faire aboutir ses projets politiques et pour faire affluer l'argent dans les caisses de son trésor particulier. Héritier naturel des cardinaux il les laisse s'enrichir aux dépens de leurs administrés et quand il juge leur fortune suffisante il leur fait verser du poison pour toucher leur succession. Les cardinaux de Modène, Mechiel, d'Arragon sont ainsi successivement empoisonnés. Le cardinal Orsini, convaincu de complot contre le pape et son fils César, fut arrêté et jeté en prison. Quelques jours après son incarcération il succombait brusquement ; le pape lui avait fait donner son fameux poison lent *venenum attemperatum*. Toute la famille Orsini fut dépouillée de ses biens ; les hommes furent tués, les femmes et les enfants empoisonnés (1).

César Borgia, second fils naturel d'Alexandre VI et de la belle et intrigante Vanosa, ne fut pas moins cruel que son

(1) CABANÈS et NASS, *loc. cit.*



père. Il fait assassiner et jeter dans le Tibre son frère Jean Borgia. A la tête d'une armée de mercenaires il s'empare des meilleures places de la Romandiole : Imola, Forli, Faenza, etc., et fait ensuite empoisonner les chefs de ces états qui se rendirent à discrétion. Le cardinal Borgia, son cousin, périt par le poison qu'il lui fit donner. Les principaux seigneurs italiens se liguèrent entre eux pour chasser cet usurpateur. Ne pouvant les réduire par la force, César emploie la perfidie. Il feint de faire la paix avec eux, les attire à Sinagaglia et s'empare de leurs personnes. Tous furent par ses ordres étranglés. Le cardinal des Ursins qui s'était déclaré partisan de ces infortunés est arrêté à son tour et enfermé au château Saint-Ange. César l'oblige à signer un ordre pour lui livrer toutes ses places et le fait ensuite empoisonner. Les cardinaux de la Rouère, de Capoue, Zéno, et plusieurs autres subirent le même sort.

D'après Gordon (1), Alexandre VI fut victime du poison qu'il avait fait préparer pour d'autres. Le 18 août 1503 il avait prié à dîner plusieurs cardinaux. Un échanton fidèle avait reçu l'ordre de leur verser pendant le repas un vin spécial empoisonné. Le pape espérait ainsi d'un seul coup supprimer neuf cardinaux et emplir ses caisses de nombreux ducats. Malheureusement pour lui il rentra avec son fils César avant l'heure fixée pour le rendez-vous. Ils demandèrent à boire et un serviteur non prévenu leur versa le vin destiné aux cardinaux. Son effet fut subit et quelques instants après Alexandre VI roulait à terre en proie à d'horribles souffrances ; on le releva sans connaissance et malgré les soins les plus énergiques il succombait dans la

(1) GORDON : *Histoire d'Alexandre VI et de son fils César de Borgia*, 1729, traduit du français en 1732.

soirée. César Borgia qui avait aussi bu du vin empoisonné fut moins malade que son père et dut son salut au contre-poison le plus efficace employé à cette époque. Il fit ouvrir le ventre d'une mule et s'y plongea.

Ce récit est aussi rapporté par un autre historien des Borgia, Guichardin (2). Il semble qu'il termine heureusement l'horrible drame que fut la vie de ce pape. Comme à la fin d'un roman le lecteur est satisfait d'apprendre que celui qui avait tant commis d'empoisonnements s'est enfin pris à son propre piège. Malheureusement pour la morale ce récit est purement fantaisiste. Il est formellement démenti par Burchard, dont tous les récits sont empreints de la plus grande franchise. Il rapporte que le pape mourut très rapidement d'une fièvre maligne et nous n'avons point de raison de mettre en doute cette version. Voltaire, un des premiers, s'est élevé contre la légende de l'empoisonnement et voici les raisons qu'il en donne dans sa dissertation sur la mort d'Henri IV :

« J'ose dire à Guichardin : l'Europe est trompée par vous et vous l'avez été par votre passion ; vous étiez l'ennemi du pape, vous en avez trop cru votre haine et les actions de sa vie. Il avait à la vérité exercé des vengeances cruelles et perfides contre des ennemis aussi perfides et aussi cruels que lui. De là vous concluez qu'un pape de soixante-quatorze ans n'est pas mort d'une façon naturelle ; vous prétendez sur des rapports vagues, qu'un vieux souverain dont les coffres étaient remplis alors de plus d'un million de ducats d'or, voulut empoisonner quelques cardinaux pour s'emparer de leur mobilier. Mais ce mobilier était-il

(1) GUICHARDIN : *Histoire des Guerres d'Italie*, traduit de l'italien, 2 vol., Londres, 1738.

si important ? Ces effets étaient presque toujours enlevés par les valets de chambre avant que les papes pussent en saisir quelques dépouilles. Comment pouvez-vous croire qu'un homme prudent ait voulu hasarder, pour un aussi petit gain, une action aussi infâme, une action qui demandait des complices et qui tôt ou tard eût été découverte ? Ne dois-je pas croire le journal de la maladie du pape plutôt qu'un bruit populaire ? Ce journal le fait mourir d'une fièvre double tierce ; il n'y a pas le moindre vestige de preuve de cette accusation intentée contre sa mémoire. Son fils Borgia tomba malade dans le temps de la mort de son père ; voilà le seul fondement de l'histoire du poison ! »

Après la mort de son père, César mena une existence misérable et aventureuse. Il est arrêté par Jules II, puis il va en Espagne où on l'enferme encore. Ayant réussi à s'évader, il se réfugie près de Jean d'Albret, roi de Navarre, son beau-frère. Il se mit à la tête de son armée contre le connétable de Castille et fut tué d'un coup de lance le 12 mars 1507 au siège du château de Viane. Ce fut une mort trop glorieuse pour ce scélérat, qui, malgré tous ses défauts, était doué d'un courage véritable allant souvent jusqu'à la bravoure. Il avait mis en pratique pendant toute sa vie la fière devise qu'il s'était donnée : « Aut Cæsar, aut nihil. »

### Les empoisonnements douteux.

**François II. — Charles IX. — Gabrielle d'Estrées.**

La légende s'est emparée de la mort de François II (1), qu'elle a fait victime du poison. On connaît sans doute

(1) DUSOLIER : *Psychologie des derniers Valois*. th. Lyon. Storek, 1896-1897.

l'histoire du fameux bonnet que le roi portait à la chasse et dans lequel Ambroise Paré aurait découvert une poudre blanche aux émanations mortelles. Cette légende a eu pour point de départ les agissements mystérieux de Catherine de Médicis ; elle n'en était pas d'ailleurs à son coup d'essai, car son goût pour l'alchimie était connu de tous et on savait qu'elle passait de longues heures dans l'officine du Florentin René, son confident, son complice même, car sa boutique n'était qu'un laboratoire de poison. On accusa de ce crime hypothétique bien des gens et nous trouvons ces soupçons résumés dans une vie de Gaspard de Coligny, dont l'auteur est inconnu. « On en soupçonna Paré, de lui avoir mis du poison dans l'oreille, lorsqu'il le pensait et cela par le commandement de la reine mère qui ne voioit point d'autre moïen d'assurer son autorité. Il y en eut aussi qui en soupçonnèrent les princes et l'amiral et peut-être seulement parce qu'en l'état où ils les voioient ils s'étoient mis en tête qu'il n'y avoit point de crime qui leur dut faire peur. »

Comme à la source même de toute légende se trouve un fait positif, il est nécessaire d'esquisser rapidement le portrait de ce prince et de montrer par les symptômes de sa maladie si sa mort doit être rangée dans la longue série des drames du poison.

François II était né en 1543 d'un père syphilitique. Régnier de la Planche dans son *Histoire de l'Etat de France sous le règne de François II* (1), en donne le portrait suivant : « Ce prince malsain et qui, dès son enfance, avoit montré de grandes indispositions pour n'avoir craché ni

(1) RÉGNIER DE LA PLANCHE : *Histoire de l'Etat de France sous le règne de François II*, 1<sup>er</sup> vol., Paris, 1636, éd. Mennechet.

mouché... avoit un visage blafard et bouffi... comme aussi se formoit une corruption en l'une de ses oreilles qui faisoit l'office du nez, lequel il avoit fort camus. » C'était un dégénéré et d'Aubigné donne une explication fort curieuse de cet état. « La reyne avoit eu ses menstrues si tard, que son fils estoit de ceux que l'on appelle mal-nez, ne se purgeant ni par le nez, ni par la bouche, laquelle il portoit ouverte pour prendre son vent, dont il se forma un abcès à l'oreille, et puis des coliques fréquentes, marques mortelles à tel aage, ne promettant de luy aucune durée aux plus advisez. » Et plus loin le même auteur ajoute qu'il avait « la face plombée et boutonée, l'haleine puante et autres mauvais signes de santé ». Le roi présentait tous les signes d'une dégénérescence grave ; il avait des végétations adénoïdes, un écoulement d'oreille et par suite une dureté de l'ouïe très appréciable. De plus il présenta dans son jeune âge une diarrhée rebelle qui contribua beaucoup à le rendre faible et chétif. C'est ce que son père écrit de Montreuil le 16 septembre 1549 à d'Humyères, gouverneur de ses enfants. « Mon cousin, j'ai reçu deux lettres de vous, les derniers du onzième de ce mois, par lesquelles j'ai veu que mon fils le Dauphin se trouvoit mal d'un flux de ventre procédé, ainsy que dyent les medecins, des humeurs cuites et accumulées de dans son corps pour ne se mouscher point la plupart du temps. » Le dauphin avait alors six ans et demi ; son état était déjà grave et il resta de même presque toute sa vie.

En 1555 il a douze ans ; un ambassadeur italien, Giovanni Capello, dit de lui. « Leurs Majestés ont trois fils et trois filles ; le premier des trois fils est le sérénissime dauphin.... il parle peu, il est peut-être un peu bilieux. Pour

les traits, il tient plus de la physionomie de sa mère que de celle de son père... il a plus de plaisir au jeu de la lance, de l'épée, de la balle et de la paume qu'à l'étude des lettres. Il aime beaucoup la sérénissime petite reine d'Ecosse, Marie Stuart, qui lui est destinée pour femme. C'est une fort jolie petite fille de douze ou treize ans. Il advient parfois que se faisant tous les deux des caresses, ils aiment à se retirer dans un coin des salles pour qu'on ne puisse entendre leurs petits secrets (1). »

Ce mariage eut lieu le 24 avril 1558. Il avait alors quinze ans et trois mois. Sa femme, très avancée pour son âge, entendait que son mari fit son devoir et son malheureux époux dut épuiser à la satisfaire le peu de vigueur qu'il lui restait encore. « Il mourut de Marie Stuart », a dit le duc d'Albe.

Il fut appelé à succéder à son père le 10 juillet 1559. Régnier de la Planche rapporte qu'à ce moment il était en « misérable état ».

La maladie du roi préoccupait cependant son entourage. Médecins et chirurgiens étaient consultés à tour de rôle et comme remède indiquaient le changement d'air le plus souvent possible. Aussi la plus grande partie de son règne se passa en voyages, et sous leur influence la santé parut reparaître un instant. Cet arrêt dans le cours de la maladie ne fut que passager et bientôt sa gravité s'affirmait plus terrible que jamais.

« Le dimanche 15 novembre 1560, sur le soir, estant le roi à vespres aux Jacobins, il luy prist un grand esvanouissement, qui fut cause qu'on l'emporta hastivement en sa

(1) D<sup>r</sup> POTTIQUET : *La mort de François II, roi de France*, 1 vol., Paris, 1893.

chambre ; et revenu de sa pâmoison commença à se plaindre de la tête en la partie de l'aureille gauche, en laquelle il avoit eu de tout temps une fistule, en sorte que de la douleur la fièvre le print (1). » Cet état resta stationnaire jusqu'au 25 du même mois. A partir de cette date, la maladie fit de rapides progrès. Une consultation eut lieu entre Ambroise Paré, Nicole et Servais, dans laquelle on agita l'opportunité d'une trépanation qui ne fut d'ailleurs pas pratiquée. Le 29 décembre 1560, il mourut après un règne de dix-sept mois.

Après avoir suivi toutes les étapes de la maladie du roi il nous semble inutile de présenter l'hypothèse d'un empoisonnement. François II, qui était un dégénéré, n'était pas taillé pour une longue existence ; les exercices violents et le mariage prématuré eurent vite raison du peu de vigueur qu'il avait. A la dernière période de sa maladie il eut très probablement une méningite avec de la résorption purulente. Son autopsie ne fut pas pratiquée, mais elle n'était pas nécessaire ; alors même que le diagnostic ne fut pas porté à cette époque, il était évident que sa mort n'était pas le résultat du poison.

\*  
\*  
\*

La mort de Charles IX (2), survenue à la suite d'une maladie sur laquelle les médecins ne purent se prononcer catégoriquement, fut regardée par les courtisans et bien des historiens comme le résultat d'un empoisonnement dou-

(1) RÉGNIER DE LA PLANCHE, *op. cit.*

(2) BROUARDEL et GILLES DE LA TOURETTE : La mort de Charles IX, in *Les empoisonnements criminels et accidentels*, Paris, Baillière, 1902.

blé de maléfice. Ce supposé crime, frappant ce prince à vingt-trois ans, eut d'ailleurs son dénouement devant les tribunaux et les deux accusés furent décapités. La présence incessante de Catherine de Médicis auprès du roi agonisant, l'introduction à la cour des Italiens de sa suite et de leurs mœurs déplorables ne furent point étrangères à l'éclosion de tels soupçons. Étaient-ils exacts ? L'histoire de la maladie du roi peut seule les prouver ou les détruire.

Charles IX avait une hérédité pathologique très chargée. Comme personne ne l'ignore son grand-père était syphilitique. Son père n'était pas moins débauché que son aïeul. Aussi leurs descendants étaient-ils tous plus ou moins dégénérés ; tous les frères du roi étaient poitrinaires.

Son portrait ne semble pas donner de sa personne une idée différente de celles de ses frères. « Il estoit grand de taille, mais un peu voûté, avoit le visage pâle, les yeux jaunâtres, bilieux et menaçants, le nez aquilin et le col un peu de travers. » Il était donc plutôt chétif et son éducation eut le tort de le surmener outre mesure. Dès son plus jeune âge il s'adonna avec ardeur aux exercices violents ; il avait une véritable passion pour la chasse et le cheval. Brantôme affirme même qu'il contracta une maladie vénérienne, ce qui prouverait qu'il faisait en même temps ce qu'on a coutume d'appeler des excès.

Son caractère répondait assez bien à son aspect extérieur et à ses goûts. « Il estoit, d'après de Thou, d'un tempérament colère et emporté et l'exercice continuel et violent du cheval joint à la fatigue des veilles fortifioit encore ce penchant, en sorte que, malgré sa dissimulation profonde il se laissoit quelquefois emporter à une sorte de fureur. »



Appelé sur le trône tout jeune, Charles IX eut à supporter tous les ennuis d'un règne qui fut, au dire de tous, un des plus néfastes de l'histoire. Mal conseillé de toutes parts, il laissait commettre ou ordonnait les massacres de la Saint-Barthélemy.

A cette époque il était déjà malade et suivait un traitement sous les ordres d'Ambroise Paré. Quelques jours après il le fit appeler et lui tint ce langage, rapporté par Sully dans ses Mémoires : « Ambroise, je ne sçay ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours ; mais, je me trouve l'esprit et le corps grandement esmeus, voire tout ainsi que si j'avois la fièvre, me semblant à tout moment, aussi bien veillant que dormant, que les corps massacrés se présentent à moy les faces hydeuses et couverts de sang ; je voudrois que l'on n'y eust pas compris les imbéciles et les innocents. » Le roi était dévoré par les remords de son crime ; il ne dormait plus, ses nuits étaient hantées des plus affreux cauchemars.

Ce manque de repos la nuit, joint aux fatigues de la chasse et des exercices violents auxquels il se livrait pendant toute la journée, ne tardèrent pas à aggraver son état. La toux à laquelle il était sujet fit de rapides progrès et avec elle apparut l'amaigrissement.

L'année suivante, en 1573, le roi voulut accompagner dans ses états son frère le duc d'Anjou, qui venait d'être nommé roi de Pologne. Il fut obligé de s'arrêter à Vitry, parce qu'il avait de violentes hémoptysies. Malgré quelques jours de repos dans cette ville, il lui fut impossible de continuer son voyage et il fut ramené à Saint-Germain-en-Laye en litière. Mais il n'y resta pas longtemps car le duc d'Alençon complota de le faire enlever avec sa mère ; Ca-

therine de Médicis déjoua le complot et fit successivement transporter Charles IX à Paris, puis à Vincennes.

Sa maladie allait toujours en s'aggravant, et son premier médecin, Jean Mazille, présentant un dénouement fatal, provoqua une consultation « par laquelle fut avisé qu'il seroit purgé et saigné ; ce que fut exécuté mais en vain, car ses forces diminoient à veüe d'œil, et le voyoit-on descroître, pressé d'une courte haleine, qui l'a accompagné jusqu'à la mort » (1).

Brantôme nous apprend de plus que les médecins ignoraient totalement le nom de la maladie du roi. « Tant il y a qu'ils y perdirent leur latin, d'autant qu'ils ne peurent jamais bien cognoistre sa maladie, car il lui survint une fiebvre carratique qui tantost estoit quarte, tantost continue, et pensoit M. Mazille, son premier médecin, qu'il se porteroit de bien en mieux, ainsi que la fiebvre diminueroit. »

C'est sur cette ignorance des médecins que se basèrent les soupçons d'empoisonnement, le poison semblant seul capable d'expliquer les symptômes de la maladie du roi, surtout lorsqu'on apprit « qu'aux extrêmes douleurs, il sortoit du sang par les pores de la peau de ce jeune prince, presque en tous les endroits. De là plusieurs conjecturèrent qu'il y avoit du poison mêlé à la maladie du roy, et à dire vrai il y avoit argument de penser l'un des trois, ou poison, ou art diabolique, ou intelligence avec ceux qui avoient eu le moyen de cognoistre la maladie du roy en en donner quelque résolution » (2). L'accusation est

(1) SORBIN : *Histoire mémorable des choses advenues pendant le règne du roi Charles IX.*

(2) SORBIN, *loc. cit.*

formelle ; elle résumait ce qui se chuchotait à la cour et dans le peuple. A la suite de la divulgation de ces bruits, la Môle et Coconnas, furent arrêtés, jugés et décapités le 30 avril 1574. Dans leur procès on les accusa d'avoir comploté contre la vie du roi, soit pour l'empoisonner, soit pour terminer son agonie par le maléfice. C'est surtout sur cette dernière accusation qu'ils furent jugés et condamnés ; ils furent convaincus d'avoir fabriqué, avec l'aide du nécromancien Côme Ruggieri, des figures de cire enchantées, percées au cœur.

Quoi qu'il en soit, sous l'influence des progrès du mal, bien plus que sous celle de ces pratiques superstitieuses, l'état du roi s'aggravait de plus en plus. Il eut des vomissements de matières sanglantes et purulentes, une rémission le 29 mai, et le 30 mai 1574 il expirait sur les trois heures de l'après-midi, à l'âge de vingt-trois ans, onze mois et trente jours, après un règne de treize ans.

Son autopsie fut jugée nécessaire pour éclairer le diagnostic des médecins et l'opinion publique qui persistait toujours à voir dans cette mort le dénouement d'un drame du poison. Elle fut pratiquée le lendemain en présence de Mazille par les chirurgiens du roi, Ambroise Paré et Guillemeau. Ce dernier nous en a laissé la relation en latin. En voici la traduction d'après Brouardel et Gilles de la Tourette.

« L'an du Seigneur 1574, la veille des calendes de juin (31 mai) a été faite l'autopsie du corps de Charles IX, très chrétien roi de France, avec l'assistance des médecins sous-signés et des chirurgiens qui l'ont exécutée.

« Voici ce qui a été soigneusement observé et reconnu.

« Tout le parenchyme du foie est desséché, exsangue et

tirant sur le noir depuis les parties les plus externes des lobes jusqu'à leur surface plate.

« La vésicule biliaire est vide, affaissée sur elle-même, noirâtre. La rate est saine.

« L'estomac et le pylore sont sains.

« Le côlon est jaunâtre, les autres parties de l'intestin étaient saines. L'épiploon était de mauvaise couleur, très friable, rompu par places et entièrement dépourvu de graisse. Les reins, les uretères, la vessie étaient sains. Le cœur était flasque et mou, comme desséché, tout le liquide qui se trouve ordinairement dans le péricarde ayant disparu.

« Le poumon gauche adhérait tellement aux parois thoraciques dans toute son étendue qu'on ne put l'enlever sans déchirer et arracher sa substance qui était en putrilage. On y trouva une vomique rompue, d'où s'échappa une humeur purulente, putride et de mauvaise odeur, en telle quantité qu'elle a dû refluer dans la trachée-artère et causer une mort rapide et imprévue, en mettant obstacle à la respiration.

« L'autre poumon n'était pas adhérent ; il était plus volumineux qu'à l'état normal, de même que le gauche le dépassait en matière ; gonflé et distendu, il présentait une notable corruption. Il était pourri dans sa partie supérieure et rempli d'humeur pituiteuse, muqueuse, spumeuse, se rapprochant du pus.

« Le cerveau était sain. »

D'après les données de ce rapport et les symptômes antérieurs, il n'est pas difficile d'établir à quelle maladie Charles IX a succombé. Les hémoptysies fréquentes, la toux, la dyspnée, l'amaigrissement et enfin les vomiques

ne laissent subsister aucun doute sur l'existence d'une maladie de poitrine, de la phthisie pulmonaire. Les prétendues sueurs de sang qu'il présenta vers la fin de sa vie n'infirmant pas ce diagnostic, car il est très fréquent d'observer dans cette maladie du purpura hémorragique.

De plus le roi fut atteint dans les derniers jours d'une maladie intercurrente, qui très probablement hâta sa fin. Pour Brouardel ce fut une broncho-pneumonie et cette hypothèse semble bien corroborée par les résultats de l'autopsie.

Quant à l'accusation d'empoisonnement nous croyons qu'elle était absolument fautive et qu'elle tenait à l'état des esprits à cette époque. Un seul point paraît obscur, c'est l'état du foie et de la vésicule biliaire. Mais aujourd'hui il n'est pas permis d'hésiter ; on sait que leur coloration anormale est due à des altérations cadavériques.

Néanmoins les résultats de l'autopsie ne donnant aucun renseignement sur le nom de la maladie qui emporta Charles IX l'opinion publique continua à y voir un empoisonnement. Les médecins ne voulurent jamais rien dire, pas plus que les chirurgiens. Brantôme raconte qu'il alla voir Ambroise Paré en compagnie de Strozzi, pour avoir des renseignements précis qu'il se refusa à lui donner. « Il nous dist en passant et sans longs propos qu'il estoit mort pour avoir trop sonnè de la trompe à la chasse du cerf, qui lui avoit tout gasté son pauvre corps et ne nous en dist pas plus. Sur quoy aucuns prirent subject de faire pour son tombeau ces deux vers :

*Pour aimer trop Dianè et Cythérée aussi  
L'un l'autre m'ont mis dans ce tombeau icy.*

\*  
\* \*

La mort de Gabrielle d'Estrées, maîtresse de Henri IV, emportée en quelques heures par une maladie sur laquelle les médecins de l'époque n'avaient que des notions très peu précises, fut regardée par la majorité des historiens comme le résultat d'un empoisonnement. Pour vérifier cette assertion, portée peut-être un peu à la légère, ou pour la détruire, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur les circonstances qui la précédèrent et d'établir, en s'appuyant sur les documents de l'époque, si les symptômes présentés par la duchesse ne peuvent être attribués qu'à un poison (1).

Nous sommes en 1599 ; le projet de divorce entre Henri IV et Marguerite de Valois est sur le point d'être signé par le pape et le roi a déjà échangé l'anneau nuptial avec Gabrielle d'Estrées. Les deux amants se retirent à Fontainebleau vers le milieu du Carême et emploient leur séjour à achever les préparatifs de leur mariage. A l'approche de la semaine sainte, le roi comprend qu'il ne peut sans grand scandale rester avec sa maîtresse pendant les cérémonies, et il se décide à l'envoyer à Paris, heureux d'ailleurs qu'elle fasse ses dévotions en public afin « qu'elle se fit voir au peuple bonne catholique, qui ne la jugeait pas telle ».

Quelque courte que dût être cette séparation, Gabrielle d'Estrées ne s'y prêta pas avec plaisir et il semble qu'elle eût de funestes pressentiments sur l'issue de ce voyage.

(1) LOISELEUR : *Problèmes historiques*, 1 vol., Paris, Plon, 1882.

Pendant la nuit qui précède son départ, sa servante l'entend gémir et lui demande la cause de son chagrin ; elle lui répond « qu'un enchanteur l'avoit menacée de cette dernière grossesse et lui avoit prédit qu'un enfant l'empêcheroit d'arriver où elle espéroit ». A ce moment la duchesse étoit en effet enceinte de six mois et fort incommodée par cet état.

Malgré sa répugnance elle se met en route, accompagnée par le roi, qui la quitte à Melun, par de Montbazou et de la Varenne qui ne doivent point la perdre de vue pendant toute la durée de son absence. Elle arrive à Paris le mardi 6 avril, et descend, d'après la volonté expresse du roi, chez l'italien Zamet. Le jeudi, après avoir dîné de grand appétit, elle se rend à l'office des ténèbres en l'église du petit Saint-Antoine.

C'est pendant cet office qu'elle éprouva les atteintes de la maladie qui devait si rapidement l'emporter. Ce furent des éblouissements, des vertiges et de la céphalalgie assez accentués pour l'obliger à quitter l'office avant sa fin et à revenir à son logis. Pour se rafraîchir elle mangea un citron et fut prise quelques instants après d'une véritable crise caractérisée par des suffocations, des convulsions, avec perte de connaissance et de la vue, d'une sorte d'apoplexie suivant l'expression des auteurs de l'époque.

Revenue à elle après ce premier accès, la duchesse demanda avec insistance qu'on l'éloignât du logis de Zamet où elle se trouvoit et qu'on la transportât de suite chez sa tante, M<sup>me</sup> de Sourdis. En y arrivant elle se mit au lit et fut reprise de crises semblables à la première, crises qui allèrent en augmentant de plus en plus de fréquence et de gravité. Dans la nuit même du jeudi au vendredi,

c'est-à-dire quelques heures seulement après le début de ces accidents, la duchesse avait perdu tout jugement et toute connaissance, et bientôt après la vue, l'ouïe et les autres sens. Son visage devint hideux et effroyable, les yeux déviés, le cou contracturé, la tête tournée presque devant derrière, suivant l'expression de la Varenne.

Les médecins appelés en hâte ne purent appliquer aucun des remèdes « qu'ils y estimoient nécessaires » et « proportionnés à la violence du mal » (1) à cause de son état avancé de grossesse. Ils ne purent d'ailleurs se prononcer sur la nature de cette maladie si violente.

La duchesse expira dans la nuit du 10 au 11 avril, sans avoir repris connaissance. L'ouverture de son corps, jugée nécessaire, fut pratiquée par les médecins et les chirurgiens les plus célèbres de Paris, auxquels s'adjoignirent ceux du roi. Le fœtus était mort et tous déclarèrent qu'il avait succombé dès le début de la maladie, mais aucun d'eux n'a rien dit, ni écrit qui laisse supposer qu'ils aient découvert des traces de poison.

Telle fut, brièvement racontée, l'histoire de la fin de Gabrielle d'Estrées. Aucun des médecins appelés à la soigner n'avait parlé de poison. Mais ceux qui n'avaient pu comprendre cette mort si rapide ne tardèrent pas à l'attribuer à un crime et le mot d'empoisonnement circula de bouche en bouche. Mais qui accuser, si ce n'est celui chez qui elle avait pris ses repas avant de se rendre à l'église ? C'est donc tout naturellement sur Zamet que se dirigèrent tous les soupçons et comme on ne pouvait saisir l'intérêt

(1) Pierre MATHIEU : *Histoire de France sous les règnes de François I<sup>er</sup>, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII*, Lyon, 1621.



qu'il avait à faire périr la duchesse, ils rejaillirent sur le grand-duc de Toscane, Ferdinand de Médicis, dont il n'aurait été que l'instrument.

M. de Sismondi a nettement formulé cette accusation : « Déjà l'on négociait le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis ; la vie de Gabrielle était le grand obstacle à sa réussite, elle périt dans une maison italienne, et Ferdinand n'en était pas à son premier empoisonnement. » Michelet reproduit l'accusation à peu près dans les mêmes termes. « Nul doute que le grand-duc n'ait été le mieux informé. Il y avait intérêt. C'était l'homme de Gabrielle (Sully) qui avait écarté les Italiens de nos finances. C'était elle qui fermait le trône à sa nièce. Le prince n'en était pas à son premier assassinat. Encore moins l'empoisonnement, plus discret, lui répugnait-il (1). »

Ferdinand de Médicis n'était-il pas de cette famille si tristement célèbre par ses nombreux crimes ? Le souvenir des empoisonnements, des trahisons et des crimes de toute nature commis par ses deux prédécesseurs était présent à tous les esprits. D'ailleurs le grand-duc de Toscane n'en était pas à son coup d'essai et on l'accusait d'avoir fait périr par le poison son frère François et la femme de ce dernier, Bianca Capello. Ces soupçons semblaient confirmés par leur mort presque simultanée et très rapide et l'empressement que mit Ferdinand de Médicis, alors cardinal, à quitter la pourpre pour succéder à son frère.

D'autre part Zamet était Italien ; on savait qu'il entretenait des relations étroites avec le grand-duc. Gabrielle d'Estrées avait senti les premières atteintes de son mal

(1) MICHELET : *Histoire de France au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1835.

après un dîner fait chez lui et le rapport entre ce repas et sa mort était trop facile à établir pour qu'on le négligeât. La duchesse de Beaufort semblait aussi avoir la même idée lorsque, dès le premier accès, elle exprima le désir formel de quitter sa demeure. Nous croyons toutefois, avec Loiseleur, qu'elle ne voulait s'éloigner que pour se rapprocher du Louvre où le roi ne manquerait pas de la faire transporter dès qu'il aurait connaissance de sa maladie.

On a dit aussi qu'à cette époque des négociations étaient entamées avec le grand-duc de Toscane et que ce dernier espérait qu'elles se termineraient par l'union du roi de France avec Marie de Médicis. Ce serait la déception que lui aurait causée l'annonce du prochain mariage de Henri IV avec Gabrielle d'Estrées qui aurait allumé le désir de vengeance dans l'esprit du grand-duc Ferdinand de Médicis. Mais il est bien difficile d'admettre la réalité de ces négociations; elles n'auraient pu avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> mai 1598, date du traité conclu par d'Ossat entre le roi et le grand-duc, ces deux princes étant brouillés auparavant. Ce ne pouvait être non plus après cette époque, puisque dès les derniers mois de cette même année Henri IV était bien décidé à épouser sa maîtresse. Et de plus comment se faire à l'idée que Henri IV aspirait à s'allier « avec cette race de Catherine de Médicis qui a fait, disait-il, tant de mal à la France et à moi en particulier » ? Comme on le voit l'accusation lancée contre le grand-duc pêche par la base et s'écroule, dès qu'on serre de près les arguments sur lesquels elle était fondée.

D'autres historiens ont accusé du meurtre de la duchesse les deux grands partis qui divisaient la France à cette époque, mais ces soupçons sont aussi vains que les précédents.

Les réformés étaient pour la plupart ouvertement ralliés au mariage projeté ; ceux qui étaient peu sympathiques à cette idée préféraient certainement mieux avoir comme reine la duchesse de Beaufort qu'une catholique ardente comme la nièce du grand-duc. Les catholiques n'étaient pas non plus intéressés à entraver cette union puisqu'ils avaient reçu toutes les garanties nécessaires sur les conséquences politiques qu'elle pouvait entraîner.

Enfin les soupçons se portèrent sur un homme, qui, plusieurs fois, fit preuve d'animosité à l'égard de la duchesse, qui mettait un soin extrême à entraver tous ses désirs, qui enfin apprit à sa femme la nouvelle de sa mort par ces mots ambigus : « Vous n'irez pas au coucher, ni au lever de la duchesse, car la corde est rompue. » Cet homme c'est Sully. Les auteurs qui ne craignent point de faire injure à l'un des plus grands caractères de l'histoire, ne vont pas jusqu'à lui imputer un rôle actif dans le complot ; il l'aurait connu et l'aurait laissé accomplir. Une telle accusation portée contre un homme comme Sully ne semble pas devoir être vivement discutée, car c'est lui-même qui nous a laissé les détails de la mort de la duchesse et des propos rapportés ci-dessus, et l'aurait-il fait s'il se fût senti coupable d'un tel forfait ? Avant d'accuser d'un crime un aussi grand caractère, n'est-il pas nécessaire d'établir si réellement il y a eu empoisonnement et si la mort de la duchesse n'a pas été due à une cause naturelle ?

Nous avons vu qu'au moment de son départ pour Paris Gabrielle d'Estrées était enceinte d'environ six mois et qu'elle était fort incommodée par cet état. Si en possession de cette donnée nous résumons les symptômes de sa maladie, céphalalgie, vertige, éblouissements, suffocations,

perte de la vue et des sens, perte de la connaissance et mort dans le coma, il nous semble retrouver toutes les phases d'un état pathologique bien connu aujourd'hui : nous voulons parler de l'éclampsie. Ce sont ses prodromes, ses accès avec leurs différents stades et enfin sa terminaison dans le coma. Les résultats de l'autopsie ne vont pas contre cette hypothèse puisque les médecins trouvèrent le fœtus mort depuis le début de la maladie de sa mère et qu'il est bien établi que ce fait est courant dans les cas très graves comme celui que présenta Gabrielle d'Estrées.

C'est à cette opinion qu'il faut donc se ranger, rejetant des soupçons, qui, comme nous avons essayé de le montrer, n'ont point de bases absolument certaines.

---

## CHAPITRE II

### POISONS : MINÉRAUX, VÉGÉTAUX, ANIMAUX. — COMPOSITION DES PHILTRES D'AMOUR

---

Il est difficile avec nos mœurs actuelles de concevoir comment tant de personnes se laissèrent empoisonner, par les aliments la plupart du temps. Mais si nous jetons un rapide coup d'œil sur la façon dont on faisait la cuisine au XVI<sup>e</sup> siècle, nous comprendrons immédiatement combien il était facile de glisser des substances toxiques dans les mets. Nous irons même jusqu'à dire que cette cuisine favorisait beaucoup la multiplicité de ces crimes.

Le pain ne présentait pas du tout l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. Il était fait de farines plus ou moins épurées ; on lui donnait la forme de galettes, cuites au four, dans lesquelles le sel, très cher à cette époque, était remplacé par de l'anis pulvérisé. On posait et on découpait les viandes sur ces galettes, qui prenaient le nom de tranchoirs. Les convives ne les mangeaient qu'à la fin du repas, en guise de gâteau, lorsqu'elles avaient été bien humectées par les sauces et les jus des rôtis.

(1) D<sup>r</sup> A. MASSON : *La Sorcellerie et la science des poisons au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1 vol., Paris, Hachette, 1904.

Les variétés des viandes usuelles étaient fort nombreuses, mais on se défiait du porc ; on avait en effet remarqué que cet animal était souvent malsain et portait sur la langue des pustules blanches capables d'amener l'éclosion d'une maladie lépreuse, la trichinose ou le tænia très probablement. Le gibier était très recherché, ce qui est fort naturel à cette époque où la chasse était la principale occupation des grands seigneurs. Pendant le repas les divers plats de viande étaient arrosés avec le jus de fruits acides, vendus par des industriels spéciaux.

Les légumes ordinaires étaient le fenouil, le cerfeuil, l'ail, l'oignon, l'échalote, le cresson, le cardon et les petits pois.

Plats de viandes et plats de légumes étaient préparés avec des sauces vendues par les vinaigriers, moutardiers et saulciers organisés en corps de métier. Leur goût était relevé par des condiments variés ; marjolaine, carvi, coriandre, basilic, lavande, romarin, moutarde, vinaigre, piment, etc. Les sauces les plus simples étaient faites de grains de blé vert pilés et de vinaigre pur ou aromatisé.

Les cuisiniers apprêtaient des soupes pour tous les goûts ; Rabelais prétend qu'ils en connaissaient soixante-dix recettes ; les épices formaient leur base principale.

Les fromages étaient aussi très usités ; les plus renommés étaient ceux d'Auvergne. On les mangeait en ragoût, en pâtisserie, en « dorée » préparée avec du pain et du fromage grillé, saupoudrée de sucre et de cannelle pulvérisée. Il est probable qu'ils durent plus d'une fois servir d'excipient aux matières toxiques, leur saveur forte s'y prêtant admirablement.

Les vins de nos ancêtres n'avaient aussi que des ressem-

blances fort éloignées avec les nôtres. Les liqueurs étaient alors presque inconnues, on fabriquait des vins épicés, des vins cuits, d'ambre, de framboises, de cerises, de grenades, qui en tenaient lieu. On buvait encore la cervoise, la bière, la godale, et tous les oxymels extraits du piment, du genièvre, de la poix résine, des pommes, de la sauge, de la lavande, etc.

Tous ces liquides avaient par conséquent des goûts fort prononcés et étaient presque toujours nécessairement troubles. De plus on ne les servait point dans des verres de cristal comme aujourd'hui, mais dans de la vaisselle d'argent ou d'étain qui empêchait les convives d'apprécier la qualité de ce qu'on leur servait. L'usage courant des condiments prêtait encore un précieux concours aux empoisonneurs, et on comprend maintenant combien leur tâche était facilitée.

En possession de ces données, si nous essayons de déduire des faits que nous avons cités les poisons usités (1) au XVI<sup>e</sup> siècle, nous verrons que la chose n'est point facile ; les substances employées sont rarement mentionnées. Mais tous les médecins et chirurgiens de l'époque qui nous ont laissé des ouvrages ont traité cette question et dans tous, Ambroise Paré, Zacchias, Cardan, Porta, Petrus de Abano, etc., il y a un long chapitre sur les venins. Celui d'Ambroise Paré résume toutes les connaissances que l'on avait alors sur eux, aussi y puiserons-nous largement dans le cours de ce chapitre.

Voici tout d'abord comment il définit le venin ou poison ; c'est « une chose, laquelle étant entrée ou appliquée

(1) G. BENOIT : *De l'empoisonnement criminel en général*, thèse Lyon, Storck, 1888.

au corps humain a la vertu de le combattre et vaincre, tout ainsi que le corps est victorieux de la nourriture qu'il prend journellement, qui se fait par qualités manifestes ou par propriétés occultes et secrètes ». Et plus loin : « Le conciliateur (Pierre de Abano) (1), au livre qu'il a fait des venins, dit que tout venin pris dedans le corps, de toutes ses propriétés est dû tout contraire à la viande de laquelle nous sommes nourris. Car comme la viande se convertit en sang, et rend toutes les parties semblables aux membres, lesquels principalement elle nourrit, se mettant au lieu de ce qui continuellement s'écoule de notre corps, se résout et consume ; aussi le venin tout au contraire transmue le corps et les membres qu'il touche en une nature particulière et venimeuse. »

Il divise les poisons en deux grandes classes : ceux qui opèrent par leurs qualités élémentaires et manifestes, et ceux qui opèrent par leurs qualités spécifiques et occultes.

Il ne s'appesantit pas sur ces derniers « parce qu'ils ont cette nature de l'influence du ciel, qui ne s'esmeut jamais à faire sa propre action, sans que l'objet de son contraire se présente ». Dans cette catégorie il faisait entrer tous les venins dont l'action était difficile à expliquer ; la torpille qui stupéfie le bras de celui qui la touche, le lièvre marin qui gâte les poumons, les cantharides qui blessent la vesie.

Les venins qui opèrent par leurs qualités élémentaires et manifestes se subdivisent eux-mêmes en poisons chauds, froids, secs et humides.

Les uns doués d'une chaleur excessive provoquent une

(1) PETRUS DE ABANO : *Tractatus de venenis*, Padoue, 1473 (traduit en français à Lyon en 1593).



inflammation de la langue, du gosier et de toutes les parties internes. Leur chaleur est quelquefois doublée d'une force corrosive et putréfactive et alors ils causent des désordres considérables dans l'estomac et les intestins ; ce sont l'arsenic, le sublimé, le réagal, le vert-de-gris, l'orpiment.

Les autres doués d'une excessive froideur causent le sommeil, des convulsions, de grandes sueurs froides, rendent le visage hideux et jaunâtre et entraînent une mort rapide : dans cette catégorie se trouvent la ciguë, le pavot, la morelle, la jusquiame, la mandragore, etc.

Les venins secs sont presque toujours chauds. Ils rendent « la langue aride et la gorge sèche avec une soif non éteignible ; le ventre se resserre et les autres parties intérieures ainsi que le parchemin fait devant le feu. » L'urine se supprime, de même que toutes les sécrétions. Dans cette classe rentrent la litharge, la céruse, le plâtre, l'écaille d'airain, la limure de plomb et l'antimoine.

Enfin les venins humides causent un perpétuel sommeil et comme principal symptôme amènent la gangrène des extrémités : la morsure des serpents, le charbon, les anthrax pestiférés, la vérole petite et grande sont les types principaux de ces venins.

Telle est rapidement esquissée, la classification des venins qu'on admettait au xvi<sup>e</sup> siècle. Elle est entièrement basée sur les signes extérieurs par lesquels ils manifestaient leur action : aux sueurs correspondaient les venins humides ; à la soif et à la suppression des urines les secs ; au sommeil les froids, et aux brûlures de la gorge et de l'œsophage les chauds. Cette classification, fort simple sans doute, n'est plus admise aujourd'hui, et pour les besoins de la description nous sommes obligé de l'abandonner.

Alors que le moyen âge s'était surtout servi des poisons végétaux, la Renaissance a répandu l'usage des minéraux plus commodes à manier et aux effets plus sûrs ; c'est donc par les minéraux que nous commencerons, réservant pour la fin les végétaux qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, n'étaient plus en usage que chez les sorciers et pour la composition des philtres d'amour.

### I. — Poisons minéraux.

*Arsenic.* — Parmi les poisons minéraux le plus fréquemment employé au XVI<sup>e</sup> siècle est sans aucun doute l'arsenic. Connu depuis la plus haute antiquité son usage ne s'était jamais perdu. Fort répandu dans le commerce sous le nom de « mort aux rats », il avait l'avantage d'être toxique sous un très petit volume, d'être pourvu d'un goût douceâtre facile à dissimuler, et enfin d'assurer l'impunité à ceux qui s'en servaient, parce que les médecins ne savaient pas encore le découvrir dans un cadavre. Nous le trouvons constamment auprès des trônes ; c'est l'arme des rois et de l'aristocratie.

Dès 1384, Charles le Mauvais le conseille au ménestrel Woudreton pour faire disparaître le roi de France Charles VI, le duc de Valois, frère du roi, les ducs de Bourgogne et de Bourbon : « Tu vas à Paris, lui dit-il, tu porras faire grand service, si tu veulz. Si tu peulz faire ce que je te dirois, je te feroi tout aisé et moult de bien. Tu feras ainsy ; il est une chose qui se appelle arsenic sublimat. Se un homme en mangeoit aussi gros qu'un pois, jamais ne vivroit. Tu en trouveras à Pampelune, à Bayonne, et par toutes les bonnes villes où tu passeras, es hôtels des apo-

thicaire. Prends de cela, et fais-en de la poudre, et quand tu seras dans la maison du roy, du comte de Valois, son frère, des ducs de Berry, Bourgoigne et Bourbon, tray toi près de la cuisine, du dressouër, de la bouteillerie, ou de quelques aultres lieux ou tu verras mieux ton point, et de cette poudre mets es potages, viandes ou vins, au cas que tu pourras faire à ta seureté, autrement ne le fay point (1).»

A partir de la Renaissance son usage devient courant et s'infiltré dans toutes les classes de la société. Il servait de base aux nombreuses compositions vénéneuses des Italiens, compositions dans lesquelles ils excellaient, et c'est eux qui le répandirent en France. Il n'était pas employé à l'état pur, mais sous la forme d'arsenic sublimé, d'acide arsénieux ; on savait en effet que si l'on vient à brûler à l'air libre des terres arsenicales, il s'en dégage une poudre blanche éminemment toxique. Ses composés sulfureux étaient aussi connus à cette époque, le sulfure rouge sous le nom de réagal, le sulfure jaune sous celui d'orpiment, mais ils entraient moins fréquemment dans les boissons vénéneuses, car les empoisonneurs avaient remarqué qu'ils étaient moins solubles et par suite plus difficiles à dissimuler.

Voici comment Ambroise Paré décrit les symptômes éprouvés par ceux qui avaient pris de l'acide arsénieux : « Ceux qui ont pris du sublimé, subit la langue et le gosier leur deviennent si âpres que s'ils avoient pris du jus de pommes vertes, laquelle âpreté ne se peut ôter par nuls gargarismes lenitifs, sinon qu'avecques grande difficulté et

(1) HÖPER : *Histoire de la physique et de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 4 vol., Paris, 1872. — HUGOUBENQ : *Traité des poisons*, 1 vol. Masson, 1891.

longueur de temps, car subit qu'il est descendu en l'estomach il s'attache contre ; pour cette cause il le ronge et l'ulcère peu de temps après. Il cause une soif insatiable et des angoisses indicibles. Il survient enflure à la langue, défaillance de cœur, suppression d'urine, difficulté de respirer, tranchées au ventre et à l'estomach intolérables, avec une contorsion de membres si grande, que si on n'y remédie promptement les pauvres empoisonnés meurent, les estomachs et intestins rongés et percés et de couleur noire, comme si un feu ardent y eut passé. Les patients jettent le sang par les oreilles, nez, bouche, par la verge et le siège. »

Le plus souvent l'acide arsénieux était donné mélangé aux aliments. On en saupoudrait un plat ou on en versait dans un liquide, du vin généralement. C'était à cette solution que les empoisonneurs avaient le plus souvent recours, car l'expérience leur avait appris qu'elle est plus toxique que la poudre. Ce que nous avons dit de la cuisine de l'époque au commencement de ce chapitre nous dispense de montrer combien il était facile de dissimuler ce poison dans les aliments, soit solides, soit liquides.

Mais ces moyens étaient trop simples pour l'esprit raffiné des Italiens, toujours en quête de nouveau aussi bien dans les sciences que dans l'art de donner la mort. Leurs plus illustres familles possédaient des mixtures toxiques, dont le secret se transmettait de génération en génération, sans jamais transpirer au dehors.

Le poison des Borgia est la plus célèbre de ces compositions ; on ne connaît malheureusement pas toutes les substances qui le formaient. Il portait le nom de cantarella ou cantarelli. C'était au dire de Paolo Jovio « une espèce

de poudre blanchâtre, qui ressemble en quelque manière à du sucre, et dont on avait fait épreuve sur un grand nombre de pauvres innocents qui en étaient morts dans un misérable état ».

D'après Garelli, médecin de Charles VI, la préparation était la suivante : on prenait un porc ou de préférence une truie sur le point de mettre bas ; on lui administrait de l'arsenic à dose suffisante pour provoquer la mort ou l'avortement ; quand l'animal était mort on lui ouvrait le ventre, on saupoudrait d'acide arsénieux ses organes abdominaux et on attendait que la putréfaction fut complète. Les liquides qui s'écoulaient étaient concentrés par évaporation et sous la forme d'une poudre blanche ils représentaient le fameux « cantarelli ». Ce poison devait être d'une violence extrême, car à l'action de l'acide arsénieux se joignait celle de toutes les ptomaines engendrées par la putréfaction.

Dans une autre préparation toxique nous retrouvons cette association ; nous voulons parler du venin crapaudin. « Les meschants bourreaux et empoisonneurs, dit Ambroise Paré, en font plusieurs venins, lesquels il faut plutôt taire que dire ; exhalation, morsure, bave et urine des crapauds sont fort venimeux. » Voici comment on procédait : on empoisonnait un crapaud par de petites doses d'arsenic. On l'excitait en le battant pour le faire sécréter son venin et on le saupoudrait comme précédemment après sa mort en attendant la putréfaction. Nous croyons que ce poison très virulent était souvent utilisé au XVI<sup>e</sup> siècle. Ambroise Paré dit l'avoir retrouvé (?) dans le cadavre d'un empoisonné dont il pratiqua l'autopsie.

On commettait aussi avec l'arsenic des empoisonnements

chroniques ; par de petites doses on provoquait l'écllosion d'une maladie et lorsqu'elle était bien avérée et connue de tous, une plus forte amenait la mort qui passait pour naturelle. Dans ces cas le poison était donné par la bouche avec les aliments, ou plus souvent par des lavements. Les « clystères » étaient en effet fort en honneur à cette époque et les médecins les ordonnaient pour le moindre malaise. Mais ce sont là des pratiques vulgaires et le plus souvent les procédés étaient plus élégants ; c'est ainsi qu'on empoisonnait la chemise de sa victime en la trempant dans une solution d'acide arsénieux, ou bien encore en pratiquant la même opération sur un chausson ou une partie quelconque des vêtements en contact avec la peau. On amenait ainsi une série d'ulcérations, rappelant d'assez loin les accidents syphilitiques, mais suffisantes pour expliquer dans la suite une mort provoquée.

L'imagination populaire prêtait aux empoisonneurs des procédés qui tiennent de la légende. C'est ainsi que l'on prétendait que le fameux Calpurnius tuait ses femmes en leur introduisant avec le doigt de l'acide arsénieux dans le vagin « *digito interficiebat uxores* » (1). Zacchias lui-même s'est fait l'écho de tels bruits et il raconte que Ladislas fut fait l'écho de tels bruits et il raconte que Ladislas fut empoisonné par son membre viril, lequel avait absorbé de l'acide arsénieux introduit dans le vagin de sa maîtresse.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule version en cours sur la fin de ce prince. Cabanés et Nass en citent une autre qui est la suivante. « Ladislas, roi de Naples, assiégeait Florence. Il fit dire aux habitants de la ville que, s'ils lui livraient la plus belle des Florentines, il lèverait le siège.

(1) ZACCHIAS : *Questiones medico-legales*, Lipsiæ, impr. E. Rehefeldii, 1630.

Les Florentins lui envoyèrent une jeune vierge de la plus grande beauté, fille d'un médecin grec, qui, avant de se séparer d'elle, lui attacha au cou un mouchoir de prix qu'il noua si fortement que nul n'aurait pu le détacher. Transporté de joie à sa vue, dit un historien, le roi lui fit franchir tout cérémonial. Mais à peine au comble de ses vœux il était mort, le mouchoir était empoisonné. L'effet du poison avait été d'autant plus sûr que l'ardeur de l'amour, en ouvrant les pores du prince, avait ouvert mille portes à la mort. La jeune fille eut le même sort (1). »

Un autre moyen de donner l'acide arsénieux, très en honneur dans la haute société était les bijoux empoisonnés. Le plus souvent il s'agissait de bague munie d'un réservoir contenant la solution qu'on pouvait verser au moment propice sur les aliments de la victime. Nous relatons ici la description d'un de ces bijoux que nous trouvons dans un ouvrage du professeur Brouardel (1).

« M. Gaillard de la Dionnerie fait la communication suivante à la Société des antiquaires de l'ouest, de Poitiers (Séance du 11 avril 1889).

« J'ai l'honneur d'offrir à la Société une photographie reproduisant, dans sa grandeur exacte, une bague ayant pu servir à empoisonner ; jusqu'à présent je n'ai pas vu signaler un bijou semblable....

« Le corps de l'anneau est formé par une baguette creuse en argent, ayant une petite ouverture dissimulée entre les deux pierres qui ornent le chaton. A la partie opposée se trouve une seringue en laiton faisant corps avec l'anneau

(1) CABANÉS et NASS, *loc. cit.*

(2) BROUARDEL : *Les Empoisonnements criminels et accidentels*, Paris, Baillière, 1902.

et communiquant, de chaque côté, avec l'intérieur de la baguette, de telle sorte que, lorsqu'on presse le piston, le liquide contenu dans la seringue jaillit aussitôt entre les deux pierres du chaton.

« Le diamètre intérieur de cette bague est de deux centimètres, ce qui permet à un homme de la porter au petit doigt de la main gauche. En la fermant il cache complètement la seringue, dont il peut cependant faire jouer en même temps le piston, en le pressant avec la base du pouce de la même main. Une femme munie d'un mouchoir de poche dissimulera plus facilement encore ce dangereux instrument, à l'aide duquel on peut, au cours d'un repas, verser adroitement le poison dans les aliments ou le breuvage offert à la personne dont on veut causer la mort.

« Les deux pierres du chaton sont fausses et sans éclat, sans doute pour ne pas attirer l'attention. L'empoisonneur avait peut-être aussi la précaution de porter habituellement une autre bague dépourvue de seringue, mais absolument semblable pour le reste à celle que j'ai fait photographier. La seringue amorcée et garantie par un écrin devait être cachée dans une poche ; au moment opportun l'échange des deux bagues pouvait se faire rapidement d'une seule main ; puis, le crime accompli, l'empoisonneur s'empressait de reprendre sa bague ordinaire.

« Le réservoir cylindrique a sept millimètres de diamètre intérieur sur vingt-deux de haut sans y comprendre l'espace occupé par le piston ; ce bijou ne pèse que 8 gr. 50.

« Pour compléter cette description je puis ajouter que la partie supérieure de la seringue, dans laquelle glisse la tige du piston, recouvre le corps de la seringue, comme le couvercle d'un étui, sur la hauteur de trois millimètres.



Ce couvercle mobile se détache en le tournant ; alors le crochet fixe qui en dépend se dégage de la petite baguette soudée sur le corps de la seringue qu'elle enveloppe presque complètement, en laissant seulement une ouverture d'un millimètre pour le passage de la tête du crochet. »

Il existait d'autres modèles de ces bagues ; il y en avait qui étaient munies de griffes empoisonnées. Mais il est peu probable que dans ce cas l'acide arsénieux fût seul employé, car la quantité retenue sur les aspérités de l'anneau devait être trop minime pour provoquer une intoxication rapide.

C'est encore à cette époque que le prince Savelli priait la personne dont il voulait se débarrasser de prendre elle-même dans un coffret un objet qu'il désirait lui montrer. La clef qu'il lui tendait pour l'ouvrir était munie de griffes empoisonnées.

D'autres enduisaient de poison un seul côté de la lame d'un couteau de telle sorte qu'en coupant un fruit on obtenait deux morceaux ; un intact qu'on pouvait manger impunément et l'autre toxique qu'on réservait à la personne que l'on avait choisie comme victime. Le secret de ces compositions mystérieuses n'est pas parvenu jusqu'à nous. On admet qu'elles avaient toutes pour base l'acide arsénieux, mais on ne sait pas à quelles substances il était associé.

Nous avons dit plus haut que les composés sulfureux de l'arsenic étaient connus au xvi<sup>e</sup> siècle. Voici en quels termes Ambroise Paré les décrit :

« Le réagal, pour être de nature fort chaude et sèche, induit soif et échaufaison et ardeur par tout le corps, avec telle consommation de toutes les humidités, qu'encore que l'on sauve la vie aux patients par prompts et souverains

remèdes, deviennent-ils toutefois perclus de leurs membres par véhémence dessication et contraction à toutes les jointures. Son alexitère est l'huile de pignolat donnée promptement jusqu'à demi livre, et puis vomir, après donner à boire du lait, et en faire clystères, et nourrir le malade de bouillon gras.

« L'orpiment, que les Grecs appelaient *arsenicum*, pris en breuvage, ronge l'estomac et les intestins avec grandes douleurs ; il cause une soif intolérable avec une aspérité de la gorge, difficulté de respirer, suppression d'urine et dysenterie. Il faut remédier avec toutes choses qui ont vertu d'éteindre son acrimonie, et qui suivent relaxants et humectants, comme le suc de guimauve, vioiliers de mars, décoction de graines de lin, bouillon gras. »

• •

Les autres poisons minéraux étaient fort peu employés par les empoisonneurs et ils ne donnaient lieu à des intoxications qu'accidentellement. Aussi nous ne donnerons que leurs caractères principaux, d'après les auteurs de l'époque, bien entendu.

Le *vert-de-gris* « estoupe si fort les conduits de la respiration qu'il étouffe ceux qui en auront avalé ». Ses contre-poisons étaient les mêmes que ceux de l'arsenic ; nous les décrirons dans le chapitre suivant.

La *litharge* « bue cause une pesanteur d'estomach et du ventre, empêche d'uriner et rend le corps enflé et livide ». Son contre-poison est des plus bizarres ; c'est la fiente sèche de pigeon délayée dans du bon vin. Heureusement

pour les malades que les médecins ne se contentaient pas de l'application de ce remède empirique. Petrus Aponensis recommande les vomitifs, l'huile d'amande douces, les figes sèches, les clystères relâchants et humectants, et enfin les onctions sur le ventre avec de l'huile de lis et du beurre frais.

L'*escaille d'airain* « cause flux de ventre et grands vomissements, qui provient des douleurs de l'estomach ». Les contre-poisons étaient presque les mêmes que pour la litharge ; la fiente de pigeon était remplacée par de grands bains où on avait mis quantité d'escargots.

La *limeure de plomb* et m... de fer « font de grands tourments à ceux qui en auront pris par dedans. » Ils n'avaient point de contre-poisons spécialement indiqués.

La *céruse* « cause hocquets et la toux, et rend la langue sèche, et les extrémités du corps froides et stupides, et leurs yeux clinettent toujours et souvent en plein jour il semble au malade qu'il voit quelque fantosme ; leur urine est noire et souvent sanglante ; s'ils ne sont promptement secourus ils suffoquent et meurent ». Le remède est de faire vomir de tels malades et de les faire uriner par de la scammonée, de l'eau miellée ou tout autre moyen.

L'*eau-forte* a été employée quelquefois par les empoisonneurs, sous la forme de lavements. On conçoit combien il était difficile de porter remède à un tel poison.

L'*aimant* « rend fols ceux qui en ont pris ; son contre-poison est l'or subtilement pulvérisé et la pierre d'émeraude buë avec bon vin, et clystères de lait et d'huile d'amandes douces ».

Enfin le *plastre* « s'endurcit comme pierre en l'estomach et ceux qui en ont avalé estranglent parce qu'il resserre les

conduits de la respiration ». On guérissait ceux qui en avaient pris par les mêmes remèdes qu'on opposait aux champignons vénéneux.

## II. — Poisons végétaux.

Les poisons végétaux, très employés au moyen âge, étaient à peu près délaissés depuis que les Italiens avaient montré tous les avantages des minéraux, et en avaient enseigné l'usage à la France. Néanmoins certaines plantes jouissaient de propriétés qui étaient des auxiliaires précieux pour les pratiques des sorciers, et on sait combien la superstition régnait en maîtresse à cette époque. Les sorciers et les empoisonneurs étaient d'ailleurs constamment en relations et on peut dire qu'ils étaient associés sans cesse dans l'accomplissement de leurs œuvres néfastes ; c'était aux sorciers qu'on s'adressait pour se procurer les poisons, les breuvages abortifs, les philtres d'amour, et ils ne les livraient point sans mettre en jeu la plus grossière magie. Aussi les végétaux étaient-ils souvent cause de la mort de bien des gens. Voici quelles étaient les plantes les plus fréquemment employées :

L'*ajacium risus*, encore appelé *sardonïa*, « rend les hommes insensés, induisant une convulsion et distension des nerfs, telles que les lèvres se retirent en sorte qu'il semble que le malade rit, dont est venu en proverbe *ris sardonien*, pour un ris malheureux et mortel ».

Le *napellus*, chaud au quatrième degré, tue son homme en trois jours au maximum. Les barbares s'en servent pour empoisonner leurs flèches. Les accidents qu'ils causent sont les suivants : inflammation des lèvres, enflure de la lan-

gue qui sort de la bouche, projection des yeux hors de l'orbite, vertiges, syncopes, et paralysie des membres inférieurs. « Son bezahar est un petit animal gros comme une souris, qui s'engendre près la racine du dit napellus, séchée et prise en breuvage du poids de deux drachmes ; oignant le corps d'huile de scorpion ». Si grâce à ces contre-poisons le malade survivait, il tombait en fièvre hectique ou en mal caduc.

Le *dorycnium* provoque des sanglots continuels, une salivation abondante « fait jeter le sang par la bouche, et par en bas une certaine matière baveuse ainsy qu'on voit es dysenterie et caquesangue. » Les poissons de toute sortes, les langoustes et les écrevisses de mer guérissent ces accidents.

La racine de *solanum manicum* cause des visions assez plaisantes, rend les personnes insensées et devient mortelle à la dose de quatre drachmes. Les antidotes sont les mêmes que précédemment.

La *jusquiame*, froide au quatrième degré, procure du tremblement et d'après Avicenne des symptômes extraordinaires ; « les malades sortent tellement hors du sens que l'imagination en eux troublée, pense qu'on les fouette par tout le corps, begayant de voix et brâmant comme des ânes, puis hennissant ainsi des chevaux. » Ses contre-poisons sont les pistaches, la thériaque, le lait, etc.

La *mandragore* assoupit les sens, rend les hommes lâches et sans aucune force et les endort. Son histoire est intimement liée à celle de l'anesthésie ; c'est en effet une des premières substances employées par les médecins pour provoquer l'amointrissement des douleurs des opérations. Cette plante prise en petite quantité procurait des halluci-

nations ; aussi les sorciers l'employaient-ils très souvent, sous forme de pommade ou de solution.

Les symptômes de l'empoisonnement par la mandragore sont à peu près les mêmes que ceux de la belladone, et au XVI<sup>e</sup> siècle il semble que ces deux plantes étaient employées indifféremment. Porta (1), dans sa *Magie naturelle*, en cite de nombreux exemples. Ainsi dans le chapitre sur l'art culinaire il glisse une recette pour faire que les convives ne puissent rien avaler. Elle consistait à faire macérer dans du vin des racines de belladone pulvérisées, et d'en donner à boire trois heures avant le repas. Le principe vénéneux de cette plante, qui trouvait dans le vin un dissolvant alcoolique et aqueux, déterminait en effet une constriction du pharynx et par suite entravait la déglutition. Il était facile au cuisinier d'augmenter un peu la dose et de faire passer ses convives de la table au tombeau. Des mets saupoudrés de belladone ou de stramoine faisaient apparaître les visions les plus étranges. Porta dit avoir vu des gens ainsi empoisonnés en proie à de véritables hallucinations ; ils se croyaient tous métamorphosés en animaux ; les uns nageaient sur le sol comme des phoques ; les autres marchaient comme des oies, d'autres broutaient l'herbe comme des bœufs, etc.

La belladone était souvent associée à l'*opium*. Porta indique un moyen pour administrer le poison pendant le sommeil, dans lequel cette association se trouve. Il consistait à enfermer dans une boîte en plomb bien creuse un mélange de suc de ciguë, de semences écrasées de stramoine, de fruits de belladone et d'opium, à laisser ces matières fer-

(1) J.-B. PORTA : *Magia naturalis*, Lyon, 1561 ; Cologne. 1562 ; Francfort, 1597.

menter pendant plusieurs jours et à ne l'ouvrir que sous les narines de la personne endormie. Les vapeurs qui se dégageaient de ce mélange pouvaient bien être assez toxiques pour causer la mort.

Porta et Cordan ont fait connaître deux recettes de la pommade des sorciers ; le somniferum fait la base de l'une ; l'opium et la jusquiame dominant dans l'autre. Gassendi, pour confondre les sorciers, chercha à deviner leur secret et à les imiter. Pour cela il fit une pommade à base d'opium et de belladone, en fit des onctions à des paysans à qui il persuada que cette cérémonie les ferait aller au sabbat. Après un long sommeil ils se réveillèrent, bien convaincus que le procédé magique avait produit son effet ; ils firent un récit détaillé de ce qu'ils avaient vu au sabbat et des plaisirs qu'ils y avaient goûtés. récit où l'action de l'opium était signalée par des sensations voluptueuses.

Brierre de Boismont (1) raconte qu'en 1543 on trouva chez une sorcière une pommade composée de drogues assoupissantes. Le médecin du pape Jules III, André Laguna, s'en servit pour oindre une femme atteinte de frénésie et d'insomnie. Elle dormit trente-six heures de suite ; et lorsqu'on parvint à la réveiller, elle se plaignit de ce qu'on l'arrachait aux embrassements d'un jeune homme aimable et vigoureux. Nous retrouvons encore ici les effets de l'opium. D'après Ambroise Paré, le remède à tels accidents était le castoréum donné à boire en poudre jusqu'à deux drachmes dans du vin.

La *ciguë*, connue depuis la plus haute antiquité, servait

(1) BIRERRE DE BOISMONT : *Des hallucinations ou histoire raisonnée des apparitions, des visions, des songes, de l'extase, du magnétisme et du somnambulisme*, Paris, Germer-Baillière, 1845.

aussi aux onctions des magiciens. « Elle cause vertigine, troublant l'entendement, tellement qu'on diroit les malades être enragés ; offusque la vue, elle provoque hocquets, rend les extrémités toutes gelées, cause convulsions ; la trachée-artère serrée et estoupée ils meurent comme si on les étrangloit. » Les remèdes sont le vomissement, les clystères, le vin et l'eau-de-vie.

Enfin l'*aconit* (1) cause vertigine et la perturbation de l'intelligence « grande pesanteur d'estomach et au ventre, et fait peter souvent ». Son principal antidote est de vomir. Pierre de Abano ordonne de la sarrasine ou de l'aristoloche longue. Mathiole conseille de donner comme contre-poison un second venin, qui combattait les effets du premier et les annulait.

Telles sont les principales plantes dont on utilisait les propriétés narcotiques et toxiques au xvi<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons déjà dit les empoisonneurs les dédaignaient en général, et les morts qu'elles occasionnaient étaient bien plus souvent le fait d'une erreur de dose que de l'intention de donner la mort. L'arsenic était pour tous le roi des poisons et il servait presque exclusivement aux empoisonnements.

### III. — Poisons animaux.

On employait encore pour la confection des philtres d'amour une substance qui ne peut rentrer dans les deux catégories précédentes et que Nass dans sa thèse (1) a décrite dans la classe des « poisons animaux ». Nous voulons

(1) VIDAL : *Aconits et aconitines*, toxicologie, thèse Lyon, Storck, 1893.

(2) NASS : *Les Empoisonnements sous Louis XIV*, th. Paris, 1897-1898.



parler de la poudre de cantharides, dont les propriétés aphrodisiaques étaient bien connues à cette époque ; les magiciens et les sorciers en usaient constamment et elle formait la base de tous les breuvages pour inspirer l'amour. Quand cette poudre était donnée à dose toxique on observait des accidents fort graves et qui d'après Ambroise Paré sont les suivants : « Le premier est que le malade sent au goût comme poix noire fondue, qui procède des humeurs vaporeuses fondues en l'estomach et au foie par la véhémente chaleur putredineuse de leur poison. » Puis il éprouvait une sensation de chaleur dans les intestins, avait de la diarrhée séreuse, une fièvre ardente et des symptômes du côté de l'appareil urinaire « inflammation, excoriation et ulcère avec une extrême douleur, érection de la verge et tumeur aux hommes, et aux femmes de toutes leurs parties génitales, qui fait que l'urine sort en moindre quantité ; voire souventefois les patients pissent le sang tout pur ».

Les remèdes à tels accidents sont : le vomissement, le lait de vache par la bouche et en lavement, l'huile d'olive ou d'amandes douces.

Le plus souvent la mort par les cantharides n'était qu'accidentelle ; nous n'en voulons pour preuve que l'anecdote suivante fort joliment racontée par Ambroise Paré :

« Un abbé de moyen âge, étant en cette ville pour solliciter un procès, sollicita pareillement une femme honneste de son métier, pour deviser une nuit avec elle, si bien que marché fait il arriva en sa maison. Elle recueillit Monsieur l'abbé aimablement, et le voulant gratifier lui donna pour sa collation quelque confiture en laquelle y entraient des cantharides, pour mieux l'inciter au déduit vénérique. Or quelques temps, à savoir le lendemain, les accidents que

j'ai par ci-devant déclarés advinrent à Monsieur l'abbé, et encore plus grand, parce qu'il pissoit et jettoit le sang tout pur par le siège et par la verge. Les médecins estant appelés, voyant l'abbé avoir tels accidents, avec érection de verge, connurent qu'il avoit pris des cantharides. Ils lui ordonnèrent des vomitoires et clystères, faits d'orge mondé, de ris, de décoction de mauves, semences de lin, de fenugrec, d'huile de lys, suif de bouc ou de cerf et puis après un peu de thériaque, mixtionnée avec conserves de roses pour faire sortir le poison dehors.

« Pareillement on luy donna à boire du lait, et on luy en fit aussi des injections en la verge et aux intestins, avec aultres choses réfrigérantes, glaireuses et gluantes, pour cuider obtondre et amortir la virulence et malignité du venin. Or telles choses à bon droit ont été ordonnées des anciens médecins, parce qu'elles demeurent longtemps attachées aux parties intérieures offensées et ulcérées ; joint aussi qu'elles gardent que le virus n'y peut pénétrer ; et partant le lait y est fort bon. Aussi le beurre frais bu et jetté en la vessie, et l'huile d'amandes douces recentemente tirée ; semblablement les mucilages de psyllium, de mauves, de coings; et le sirop de nénuphar, de pavots, de violettes, le jus de laitues, pourpié, concombres, de courges et de melons. Or son boire était eau d'orge et tisane ; son manger était poullailles, veau, chevreau, cochon gras, bouillis avec laitues, pourpiés, mauves, vioiliers de mars, orge, lesquels aliments lui étaient aussi médicaments, tant pour lascher le ventre que pour adoucir et seder les douleurs de l'acrimonie du venin ; et sur la région des reins, lombes, et sur le pénil, on mit plusieurs couches réfrigérantes et humectantes. Davantage il fut baigné, pour cuider donner

issue au venin par les pores du cuir ; mais par tous ces remèdes faits selon l'art, Monsieur l'abbé ne délaissa à mourir avec gangrène de la verge.

« Et partant je conseille à telles dames ne prendre de telles confitures, et moins encore en donner à homme vivant, pour les accidens qui en adviennent. »

Nous ne nous arrêterons pas à discuter la valeur des autres poisons extraits des animaux ; les superstitieux seuls attachaient de l'importance à leur action. Le lièvre marin et la licorne n'étaient vénérés qu'autant qu'on avait confiance en eux ; aujourd'hui on les range parmi les animaux fabuleux et leur souvenir ne persiste plus qu'à l'état de légende.

#### IV. — Parfums.

Pour compléter la liste des poisons du XVI<sup>e</sup> siècle, il nous reste à parler des parfums et de ceux qui agissaient par leur odeur.

Les exemples de ces sortes d'empoisonnements sont nombreux ; Jeanne d'Albret fut, dit-on, empoisonnée par des gants de senteur. Le pape Clément, oncle de la reine, mère du roi, « fut empoisonné de la vapeur d'une torche envenimée » (1).

Mathiolo dit « qu'en la place de Serres il y avait deux charlatans théraçiens ; l'un des deux avait empoisonné un œillet, lequel il bailla à fleurir à son compagnon, et l'ayant senti subit tomba en terre roide mort. Davantage un quidam de récente mémoire ayant odoré une pomme de senteur envenimée, subit le visage lui enfla, et eut une grande

(1) Amb. PARÉ, *loc. cit.*

vertigine, de façon qu'il lui sembloit que tout tournoit sens dessus dessous et perdit pour quelques temps la parole et toute connaissance et n'eust été qu'il fut promptement secouru par sternutatoires et aultres choses il fut allé avec le pape Clément ».

Le cardinal de Lorraine fut aussi victime des vapeurs vénéneuses que dégageaient des pièces d'or, spécialement préparées à cette intention par Saint-Barthélemi.

Voici quelle était, d'après Ambroise Paré, l'action de ces poisons : « Si l'air est envenimé, il altère nos esprits et corrompt nos humeurs, et les convertit en sa qualité venimeuse, et infecte toutes les parties nobles et principalement le cœur et alors il se fait un combat entre le venin et la nature, laquelle, si elle est plus forte, par sa vertu expulsive les chasse dehors par la sternutation et vomissements, sueur et flux de ventre, ou par autres manières. Au contraire, si le venin est plus fort, nature demeure vaincue, et par conséquent la mort s'ensuit avec griefs et divers accidents, selon la nature et qualité du venin. »

Outre les gants et les pommes de senteur, il existait d'autres mixtures toxiques foudroyantes, agissant à la fois par leur contact et par leur odeur. « Si on en met sur une selle de cheval, dit Ambroise Paré, elles font mourir celui qui aura esté quelque temps dessus... si on en frotte les estriers percent les bottes de ceux qui ont le pied dedans. »

Le secret de ces préparations n'est pas parvenu jusqu'à nous et pour les expliquer on est obligé d'avoir recours à des hypothèses. On a tout d'abord supposé que les gants de senteur étaient fabriqués de la manière suivante : on prenait une boîte en plomb dans laquelle on faisait fermenter différentes plantes telles que la jusquiame, la man-

dragore, la belladone, l'opium : des gants placés dans cette boîte s'imprégnaient des vapeurs qui se dégageaient et devenaient ainsi susceptibles de donner la mort. Mais celle-ci était tellement rapide qu'il semble bien difficile de l'expliquer par ce mécanisme.

On a alors supposé que les gants de senteur devaient leurs propriétés toxiques à l'acide cyanhydrique (1). Il n'était pas connu sous cet état mais on savait que la distillation de l'eau de fleurs de pêcher donnait naissance à un poison très violent. Cette hypothèse semble très plausible, mais on n'a pas songé que des gants imprégnés d'acide prussique auraient été toxiques aussi bien pour ceux qui les fabriquaient que pour ceux qui les odoraient.

Emile Gautier a mis ces morts par les vapeurs vénéneuses sur le compte des couleurs d'aniline. On sait en effet aujourd'hui que celles-ci sont capables de produire de véritables intoxications, mais étaient-elles connues au XVI<sup>e</sup> siècle ? C'est bien peu probable.

Enfin on est allé jusqu'à prononcer le mot de « curare ». Cette explication semble avoir eu pour point de départ la phrase suivante d'Ambroise Paré : « desquels venins (pris par l'odeur) les Turcs et autres Barbares usent souvent en leurs flèches et dards, pour faire mourir leurs ennemis, et les cerfs et autres bestes sauvages qui en sont frappées ». Nos ancêtres pouvaient bien en effet avoir inventé ce poison aussi bien que les sauvages. Mais nous croyons avec les docteurs Cabanès et Nass qu'il est inutile de forger des hypothèses plus ou moins compliquées pour expliquer les gants de senteur. Les poisons donnés par l'odeur n'existaient que dans l'imagination populaire, trop portée à met-

(1) CHAPUIS : *Précis de toxicologie*. Baillière, Paris. 1882.

tre sur le compte de choses invraisemblables ce qu'elle ne pouvait comprendre. En fouillant d'ailleurs l'histoire de l'époque on s'aperçoit rapidement que toutes les morts imputées à ces poisons peuvent être attribuées à des causes naturelles. Les gants, les pommes de senteur, doivent donc être rangés dans la légende.

---

## CHAPITRE III

### LES ANTIDOTES ET LES CONTREPOISONS

---

Il est intéressant de rechercher quels étaient les remèdes et contrepoisons que les médecins du XVI<sup>e</sup> siècle cherchaient à opposer aux effets des venins. Les auteurs de cette époque, Ambroise Paré en particulier, ont très bien traité cette question, mais on est étonné de voir sans cesse des choses très naturelles se heurter à des pratiques empiriques et souvent à la plus grossière sorcellerie. Les vomitifs sont employés avec le bezoard, les purgatifs avec la thériaque, le lait avec le chardon béni.

Mais avant d'étudier en détail ces différents remèdes, voyons s'il était possible de se préserver du poison, soit par des précautions, soit par une médecine appropriée. On le conçoit aisément, c'était là chose fort difficile, aussi Ambroise Paré s'empresse-t-il de le constater dès le début de son chapitre des venins « car les meschants empoisonneurs et parfumeurs, qui secrètement baillent les poisons, conduisent leur trahison et leur méchanceté si finement, qu'ils trompent les gens les plus experts et de meilleur jugement qu'on saurait trouver. Car ils ôtent l'amertume des venins et les meslent aux choses douces ; ainsi ils leur font perdre

leur mauvaise odeur par la mixtion des choses odorantes et parfums ».

Aussi ceux qui, par leur position, sont exposés à des tentatives d'empoisonnement doivent-ils prendre des précautions minutieuses dans le choix de leur nourriture. Ils doivent se garder tout particulièrement « de toutes viandes appareillées (par gens suspects) avec sauces qui sont fort douces ou fort salées, ou aigres et généralement toutes celles qui sont de haut goût ». Il leur est aussi recommandé de ne point manger gloutonnement, de ne pas boire à grands traits, en un mot de ne s'introduire dans l'estomac que des mets dont le goût aura apprécié la parfaite qualité.

Ce sont là certes des conseils fort avisés en théorie, mais en pratique leur observation rigoureuse ne tardait pas à devenir fastidieuse. De plus était-on sûr de ne point se tromper, puisque les parfumeurs avaient acquis une si grande habileté dans l'exercice de leur art ? Les précautions les plus minutieuses ne pouvaient-elles pas échouer contre les vapeurs vénéneuses s'échappant de la flamme d'une bougie ou d'un gant empoisonné ?

Pour ces multiples raisons Ambroise Paré recommande encore une médication préventive et fait avaler chaque matin à ceux qui ont peur d'être empoisonnés par quelque moyen que ce soit « un peu de mithridate ou thériaque, avec un peu de conserves de roses, puis boire un peu de bon vin ou malvoisie, ou des feuilles de rue, avecque une noix et figes sèches ».

L'efficacité d'une telle médication n'était pas suffisante pour arrêter les crimes par le poison, qui allaient en se multipliant de plus en plus ; aussi les médecins avaient bien plus souvent à traiter leurs effets qu'à donner des conseils



sur la manière de s'en préserver. Quels étaient les moyens thérapeutiques qu'ils employaient pour les enrayer ? Telle est la question qu'il nous faut maintenant envisager.

Comme de nos jours, le premier acte du médecin, en pareil cas, était de faire vomir le malade. Pour cela il s'adressait au vomitif le plus simple, l'eau tiède en abondance. Mais en provoquant les vomissements il cherchait encore à combattre les effets du poison, et pour ce faire il mélangeait à l'eau de l'huile, du bouillon gras, ou de la décoction de graines de lin. En agissant ainsi il espérait deux actions bien différentes : la première était l'évacuation du venin qui n'avait pas encore été absorbé par la muqueuse de l'estomac ; la seconde résultait de la présence de l'huile qui, pensait-il, en s'étalant sur l'appareil digestif empêchait son ulcération. Enfin cette pratique présentait un autre avantage : elle permettait quelquefois au médecin de reconnaître par l'odeur et la couleur des matières vomies la nature du poison ingéré, et par suite favorisait et dirigeait sa thérapeutique ultérieure.

Si le médecin était appelé longtemps après le début des accidents, et s'il était évident que le poison « était descendu aux boyaux », aux vomissements, il joignait les lavements et les purgatifs. Les lavements étaient donnés avec les mêmes substances que précédemment, c'est-à-dire avec un corps gras quelconque, l'huile, le suif de mouton, le bouillon gras, et quelquefois même avec du lait de vache, afin que ces substances par leur onctuosité « amortissent l'acrimonie du venin, qui se peut adhérer contre les boyaux, et défendent les parties saines qu'elles ne sentent la force du venin ». Les lavements étaient donnés en grande abondance et répétés plusieurs fois.

Les purgatifs étaient aussi recommandés, afin de chasser toute trace de poison du tube intestinal. Mais on est étonné de voir avec quels soins le médecin choisissait les substances à administrer. On croyait à cette époque que certains purgatifs favorisaient l'action des venins et on mettait un soin jaloux à ne se servir que de ceux qui l'entravaient, qui leur résistaient, selon l'expression pittoresque d'Ambroise Paré. Parmi ces derniers les plus usités étaient l'aloès, l'agarie, la petite centaurée et la rhubarbe.

Quand nous aurons ajouté aux matières précédentes le lait, nous aurons épuisé la liste des remèdes efficaces qu'on administrait en de telles circonstances, sans bien en comprendre l'action réelle. Le lait était prescrit par la bouche et en lavement. Ambroise Paré le recommande tout particulièrement et donne de ses effets l'explication suivante : « Bu en grande quantité, après le vomissement, et baillé par clystères, c'est un remède très singulier, parce qu'il rompt la force du venin et souvent la guarit. » Il le considérait donc comme un véritable contre-poison, sans bien s'expliquer pourquoi, et la médecine moderne lui a donné raison ; le lait est en effet aujourd'hui l'alimentation exclusive de tous les intoxiqués, quels qu'ils soient.

Tels sont les remèdes efficaces que nous trouvons conseillés par la plupart des médecins de l'époque, et qui encore aujourd'hui sont regardés comme indispensables dans le traitement de l'empoisonnement. Ils étaient donnés tous ensemble ou séparément, et dans ce dernier cas c'était la voie par laquelle le poison avait pénétré dans l'organisme qui faisait préférer les uns aux autres. A l'ingestion par la bouche on opposait les vomissements, par le rectum les lavements, par le col de la matrice les lavages, par les fosses

nasales l'éternuement, et enfin par une érosion cutanée les remèdes susceptibles d'attirer le venin au dehors, très probablement les cataplasmes et autres emplâtres de ce genre.

Enfin le médecin avait recours à certaines pratiques auxquelles Ambroise Paré donne le nom de « diversions », et qui, utiles dans certains cas, restaient presque toujours sans résultat parce qu'on les appliquait sans aucun principe. Ainsi les ligatures fortes aux bras et aux jambes avaient leurs indications dans les morsures d'animaux venimeux à l'une quelconque de ces parties, mais ordonnées toujours elles ne servaient qu'à torturer les malheureux appelés à les subir. Il en est de même des grandes ventouses, des pointes de feu, des bains chauds avec des herbes contraires aux venins (l'aurosne, le laurier, etc.), et des étuves sèches pour provoquer une abondante sudation. A propos de cette coutume de faire suer les gens empoisonnés, il nous est impossible de ne pas rappeler le moyen bizarre que les grands seigneurs employaient à cet effet. Aux premiers symptômes qu'ils éprouvaient, ils faisaient éventrer une vache ou une mule, s'introduisaient dans leur cavité abdominale et y restaient jusqu'à ce que la chaleur de la bête se fût épuisée. Ils recommençaient cette opération peu banale jusqu'au retour complet de leur état normal. Ce remède héroïque était, paraît-il, infallible ; la légende rapporte que César Borgia lui dut la vie, mais nous ne devons accepter cette guérison si remarquable qu'avec beaucoup de prudence ; il se trouvait dans un tel milieu que la moindre indigestion devait être pour lui le début d'un empoisonnement.

Si maintenant nous passons à la description des contre-poisons proprement dits nous retombons dans le domaine

de l'empirisme. Leur but était d'aller combattre les effets du poison dans toutes les parties du corps ; au XVI<sup>e</sup> siècle on avait en effet des idées assez justes sur sa diffusion dans notre organisme ; « il commence à s'épandre dans les veines, artères et nerfs, et ainsi se communique au foie, au cœur et au cerveau, mesme convertit en sa nature tout le reste du corps ». Voici comment Ambroise Paré se représentait l'action du contre-poison idéal ; « pour autant qu'il est pris en assez grande quantité, étant entré dedans l'estomac, où il s'échauffe, il élève des vapeurs, lesquelles éparses par tout le corps, combattent par leurs vertus la force du venin ».

Le premier des contre-poisons, celui qui était prescrit dans tous les cas, qui jouait même comme préventif le même rôle que la quinine pour les fièvres palustres, était la thériaque de Mithridate. Sa composition a varié avec le temps, mais elle est toujours restée un mélange de substances innombrables, comme aimait à en composer la vieille pharmacopée. Son principe actif était l'opium ; à 4 grammes de thériaque correspondait environ 0,05 d'opium brut. On lui attribuait à tort ou à raison beaucoup de succès ; elle avait surtout l'immense avantage de calmer les horribles douleurs des malheureux qui avaient absorbé du poison. Aujourd'hui l'opium est fréquemment employé dans le même but sous la forme de morphine. Il est difficile de comprendre le maintien de la thériaque au Codex, si ce n'est au titre de trait d'union entre les temps anciens et les temps nouveaux, car personne ne l'emploie.

Un autre contre-poison qui était plus employé par les superstitieux et ceux qui croyaient à la magie que par les médecins, était le bezahar ou bezoard. C'est un mot arabe voulant dire conservateur de la vie et qui sert à désigner

un calcul du ventricule d'un bouc d'une espèce spéciale de Perse. C'est une pierre jaune paille ou rouge sang, en forme de gland, composée d'un noyau central mou, et de parties périphériques imbriquées les unes sur les autres à la manière des feuilles d'un oignon. Pour se servir de ce remède bizarre on réduisait ce calcul en poudre avec laquelle on faisait des grains dont on ordonnait un nombre variable en solution dans de l'eau rose. Certains auteurs rapportent que cette médication était plus efficace que toutes les autres, surpassait même les effets déjà si remarquables de la thériaque. Mais toutes ces propriétés si merveilleuses semblaient extraordinaires à Ambroise Paré, qui ne voulait se rendre qu'à l'évidence. Il fit dans ce but une expérience mémorable sur un condamné à mort en présence du roi Charles IX, qui justifia pleinement les doutes qu'il concevait sur son action. Voici en quels termes il la raconte lui-même :

« Adonc je dis au roy, qu'on avoit bien moyen d'en faire certaine expérience sur quelque coquin, qui auroit gagné le pendre ; lors promptement envoya quérir M. de la Trousse, prevost de son hostel, et lui demanda s'il auroit quelque'un qui eust mérité la corde. Il luy dist qu'il avoit en ses prisons un cuisinier, lequel avoit desrobé deux plats d'argent en la maison de son maistre, où il estoit domestique, et que le lendemain devoit estre pendu et estranglé. Le roy lui dist qu'il vouloit faire expérience d'une pierre qu'on disoit estre bonne contre tous venins, et qu'il sceut du dit cuisinier après sa condamnation, s'il vouloit prendre quelque certaine poison, et qu'à l'instant on lui bailleroit un contre-poison, et que où il eschapperoit, il s'en iroit la vie sauve ; ce que le dit cuisinier très volontiers accorda, disant qu'il aimeroit trop mieux encore mourir de la dite poison en la prison,

que d'estre estranglé à la veüe du peuple. Et tost après un apothicaire servant luy donna certaine poison en potion, et subit de la dite pierre de bezahar. Ayant ces deux bonnes drogues en l'estomach il se print à vomir, et bien tost aller à la selle, avecques grandes espreintes, disant qu'il avoit le feu au corps, demandant de l'eau à boire, ce que ne luy fut refusé. Une heure après, estant averti que le dit cuisinier avoit pris ceste bonne drogue, priay le dit seigneur de la Trousse me vouloir permettre l'aller voir, ce qu'il m'accorda, accompagné de trois de ses archers ; et trouvay le pauvre cuisinier à quatre pieds, cheminant comme une beste, la langue hors la bouche, les yeux et toute la face flamboyante, désirant toujours vomir, avec grandes sueurs froides ; il jettoit le sang par les oreilles, nez, bouche, par le siège et par la verge. Je luy fis boire environ demy-sestier d'huile, pensant luy aider et sauver la vie ; mais elle ne luy servit de rien, parce qu'elle fut baillée trop tard ; et mourut misérablement, criant qu'il luy eust mieux valu estre mort à la potence. Il vescu sept heures ou environ. Et estant décédé, je fis ouverture de son corps en la présence du dit seigneur de la Trousse et de ses archers, où je trouvay le fond de son estomach noir, aride et sec, comme si un cautère y eust passé ; qui me donna connoissance qu'il avoit avalé du sublimé, et par les accidents qu'il avoit pendant la vie.

« Et ainsi la pierre d'Espagne, comme l'expérience le monstra, n'eut aucune vertu. A ceste cause le roy comanda qu'on la jettast au feu ; ce qui fut fait. »

Enfin, comme conclusion à ce chapitre, nous rapporterons l'exemple d'Ambroise Paré, victime d'une tentative d'empoisonnement, s'administrant lui-même les remèdes et contre-poisons qu'il jugeait nécessaires.

« Après la prise de Rouen me trouvais à dîner en quelque compagnie, ou en avait quelques-uns qui me haïssoient à mort pour la religion ; on me présenta des choux où il y avoit du sublimé ou arsenic ; de la première bouchée n'en aperçu rien ; la seconde je sentis une grande chaleur et cuiseur, et grande astriction en la bouche et principalement au gosier, et saveur puante de la bonne drogue ; et l'ayant aperçu, subit je pris une verre d'eau et de vin, et lavai ma bouche, aussi en avalais bonne quantité, et promptement allais chez le proche apothicaire ; subit que je fus parti, le plat aux choux fut jeté en terre. La donc chez le dit apothicaire je vomis et tost après bu environ un posson d'huile, et la gardois quelque temps en mon estomach, puis derechef la vomir ; la dite huile empescha que le sublimé n'adhérât aux parois de l'estomach ; cela fait je mangeois et bu assez bonne quantité de lait de vache, auquel j'avois mis du beurre et le jaune de deux œufs ; et voilà comme je me garantis de la main de l'empoisonneur ; et depuis ne voulus manger des choux, ni autres viandes en la dite compagnie. »

---

## CHAPITRE IV

ÉTAT DE LA MÉDECINE LÉGALE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE. — TOXICOLOGIE INCONNUE. — RÔLE DU MÉDECIN DANS LES CAS D'EMPOISONNEMENT. — PROCÉDURE CRIMINELLE. — PEINES ENCOURUES.

---

Quel était le rôle du médecin dans les cas d'empoisonnement ? Quels moyens avait-il en sa possession pour déceler ces traces de poisons ? Quel concours son art pouvait-il apporter à la justice au XVI<sup>e</sup> siècle ? Telles sont les questions qu'il faut maintenant nous poser. Il sera très intéressant de les résoudre, car c'est à cette époque que fut véritablement créée la médecine légale. C'est au génie d'Ambroise Paré et de ses élèves Cardan et Porta que cette science doit d'être sortie de l'obscurité, et on sait quels immenses services elle a depuis rendus à la justice, qui, dans la moindre affaire, ne peut plus se passer de l'avis des médecins. Elle n'avait point encore tous les moyens d'investigation qu'elle possède aujourd'hui, mais on est obligé de constater qu'elle acquit un rapide développement et que dès son début, elle sut mériter toute l'attention des juges.

Sans atteindre les proportions qu'il prit dans le siècle suivant, le crime par le poison était devenu assez fréquent



pour que la justice s'en émût et édictât des lois et des peines spéciales pour sa punition. D'après Jousse (1) les juges entendaient par poison « toutes les drogues ou préparations chimiques capables de donner la mort », et par empoisonneurs « ceux qui se servaient de ces moyens pour faire mourir d'autres personnes ». Les philtres d'amour et les breuvages abortifs n'étaient pas considérés, à proprement parler, comme des poisons, mais ils en prenaient le nom lorsqu'ils occasionnaient la mort des personnes à qui on les avait donnés.

Cette définition étant établie, voyons comment fonctionnait la procédure criminelle à cette époque. Lorsqu'une personne bien portante était brusquement frappée de maladie, surtout après un repas, l'opinion ne manquait pas de mettre sa mort sur le compte d'un crime. Comme elle ne pouvait découvrir les traces du meurtre par le fer, que le sang n'avait point coulé, elles n'hésitait pas à la ranger dans la longue liste des drames du poison. La nouvelle circulait de bouche en bouche et les murmures ne tardaient pas à désigner un coupable. En possession de ces soupçons, la justice ouvrait immédiatement une enquête, et son premier acte était de désigner un médecin pour examiner la victime. Deux cas se présentaient alors ; ou il y avait eu une simple tentative, et la personne à examiner était vivante et pouvait elle-même donner tous les renseignements au médecin ; ou bien elle était décédée et l'autopsie seule pouvait vérifier ou détruire les soupçons de l'empoisonnement.

Dans le premier cas le médecin établissait son opinion sur les symptômes des empoisonnements, qui, d'après Am-

(1) JOUSSE : *Traité de la justice criminelle en France*. 4 vol., Paris, Debure, 1771.

broise Paré, étaient les suivants : « Nous connaissons un homme estre empoisonné, par quelque façon que ce soit, quand il se plaint d'une grande pesanteur de tout le corps, qui faict qu'il se déplaist en soi-mesme ; quand de l'estomach il luy monte quelques goûts horribles à la bouche, tout autre que les viandes communes ne font, quelques mauvaises qu'elles soient ; quand la couleur de la face se change, maintenant livide, tantost citrine, et de toute autre couleur estrange et difforme ; quand il sent nausées et volonté de vomir ; quand il a inquiétude de tout le corps, et qu'il luy semble que tout tourne sens dessus dessous ; quand sans apparence de grande et insigne chaleur ou froideur, le malade tombe en défaillance de cœur avec une sueur froide. » A ces symptômes qu'on observait toujours venaient se joindre des signes particuliers à chacun des venins qui permettaient quelquefois de diagnostiquer la substance ingérée. Le médecin trouvait en outre dans l'examen des vomissements un auxiliaire précieux. Mais à cette époque, les recherches chimiques étant inconnues, cet examen devenait illusoire. N'était-il pas en effet fort difficile de reconnaître la nature d'un poison par la couleur et l'odeur du chyme stomacal ? Cependant le médecin pouvait arriver à établir la réalité d'un empoisonnement par les procédés que nous venons d'indiquer, procédés qui étaient alors seuls utilisés.

Lorsque la victime était morte, le médecin en pratiquait l'autopsie. Si le corps était livide, couvert de taches, exhalant une odeur très mauvaise, ayant les ongles noirs, ne tenant presque plus aux doigts, la bouche écumant, il y avait déjà de fortes présomptions en faveur de l'hypothèse d'un décès par le poison. Si l'examen intérieur révélait des mar-

ques de corrosion dans l'œsophage ou l'estomac, des taches noires dans les intestins, du sang congelé autour du cœur ou dans l'estomac, il n'y avait plus de doute, l'hypothèse était pleinement confirmée. Si on retrouvait la substance vénéneuse on en faisait quelquefois l'essai sur un animal quelconque. C'était bien peu pour porter une aussi grave accusation, mais le médecin du xvi<sup>e</sup> siècle ne pouvait devancer les progrès de la science ; la toxicologie était alors absolument inconnue, et ce n'est que plus tard, sous l'influence des retentissantes affaires de poisons, qu'on est parvenu à l'édifier sur des bases certaines.

En possession de ces données le médecin rédigeait un rapport qu'il remettait à la justice. En voici un modèle que nous extrayons des œuvres d'Ambroise Paré :

« M. de Castellan, médecin ordinaire du roy, et maître Jean d'Amboise, chirurgien ordinaire du roi, et moi, fumes envoyés pour ouvrir le corps d'un certain personnage qu'on doutait avoir été empoisonné, à cause qu'auparavant souper faisoit bonne chère, ne se ressentant d'aucune douleur. Et tost après souper disoit sentir une grande douleur en l'estomach, criant qu'il étouffoit, et tout le corps devint jaune et enflé, ne pouvant avoir son haleine, et haletait comme un chien qui a grandement couru ; parce que le diaphragme (principal instrument de la respiration) ne pouvant avoir son mouvement naturel, redouble incontinent, et fait haster le cours de la respiration et expiration ; puis lui survint vertigine, spasme et défaillance de cœur et par conséquent la mort. Or véritablement le matin on nous présenta le corps mort, lequel étoit tout enflé ainsi qu'un mouton qu'on a soufflé pour l'escorcher. Le dit d'Amboise fit la première incision, et me retirai en arrière, sachant qu'il en

sortiroit une exhalation puante et cadavéreuse, ce qui se fit, dont tous les assistants à peine le pouvoient endurer ; les intestins, et généralement toutes les parties intérieures étoient fort enflées et remplies d'air ; et ainsi trouvâmes grande quantité de sang espendu entre les entrailles et en la capacité du thorax, et fut conclu que le dit personnage pouvoit avoir été empoisonné du poison crapaudin. »

Nous citerons encore le rapport suivant, quoiqu'il soit postérieur à la date que nous avons choisie comme limite de ce travail, parce qu'il a trait à une affaire lyonnaise. De plus il nous montrera bien mieux quelles étoient les formes d'un rapport que le précédent, qui en réalité n'est qu'une simple relation d'autopsie. Nous l'extrayons des œuvres de Nicolas de Blégny (1).

« Rapporté par nous, maîtres chirurgiens jurés, commis aux rapports, en la ville et juridiction de Lyon, que ce jour-d'hui 18 septembre 1682, en exécution de l'ordonnance de M. le lieutenant général, nous nous sommes transportés rue des Landes, dans une maison ou pend pour enseigne l'image de sainte Marguerite, aux fins de visiter le corps mort de Suzanne Pernet, jurée matrone, duquel ayant trouvé toutes les parties extérieures dans leur disposition naturelle, nous aurions ensuite procédé à son ouverture en présence de maître Claude du Pradel, docteur en médecine, nommé d'office par mon dit sieur le lieutenant général ; et ayant commencé par le bas-ventre et ouvert ensuite le ventricule, nous l'aurions trouvé tout cautérisé dans son fond qui contenait environ plein un œuf de liqueur noire, sablonneuse, qui ayant été par nous mise dans un vaisseau d'étain, l'a

(1) NICOLAS DE BLÉGNY : *Doctrine des rapports de chirurgie*. Lyon. 1684.

taché, ainsi que font les liqueurs acides et corrosives, et qui ayant été donnée en petite quantité à un chien, l'a fortement travaillé, ainsi que nous l'avons reconnu par ses cris d'hurlemens, ce qui nous fait juger que ladite Pernet a été empoisonnée par l'arsenic ou le sublimé, ou autres tels poisons corrosifs du genre des minéraux ; en quoi nous avons été encore d'autant plus confirmés par la bonne disposition de toutes les autres parties intérieures, tant du ventre que de la poitrine et de la tête, dont nous avons pareillement fait ouverture, et où nous n'avons trouvé aucune cause de mort, ce que nous certifions véritable, en foi de quoi nous avons avec le dit maître du Pradel, signé le présent rapport, pour servir à qui il appartiendra ce que de raison. A Lyon les jours et an que dessus. »

Nous voyons d'après ces rapports combien peu de renseignements le médecin légiste tirait des autopsies. Le doute restait toujours en suspens, et c'en est assez pour expliquer les véritables crises d'empoisonnements du XVI<sup>e</sup> siècle et du XVII<sup>e</sup> siècle. L'accusé, malgré les présomptions les plus graves, espérait toujours échapper à la mort, car sa culpabilité était toujours douteuse et les charges accumulées contre lui entraînaient rarement une certitude absolue. Aussi a-t-il fallu en arriver aux recherches toxicologiques pour songer à arrêter le développement de ce crime, qui aujourd'hui est un des moins fréquents. L'arsenic qui était alors le roi des poisons a été presque complètement abandonné par les criminels, depuis que la toxicologie a permis d'en découvrir les traces les plus faibles dans le cadavre des victimes.



Les peines encourues par les empoisonneurs étaient différentes suivant les pays, mais en général ils étaient condamnés à mort et le genre de supplice seul variait avec les coutumes locales.

Il est à remarquer tout d'abord que le plus ordinairement le crime était commis par des femmes, ce qui s'explique facilement, la faiblesse de leur sexe ne leur permettant pas de se venger par la voie des armes. Le poison était une arme cachée, frappant avec certitude, qui convenait parfaitement à la dissimulation naturelle de leur sexe. Aussi trouve-t-on continuellement dans les textes de l'époque une distinction entre les peines appliquées aux femmes et celles qu'on faisait subir aux hommes.

D'après la constitution Caroline, article 130, celui qui attentait à la vie d'un autre par le poison était condamné à la peine de mort. Si le criminel était un homme il périssait par le supplice de la roue, comme un vulgaire assassin. Si c'était une femme, on la précipitait dans l'eau. Il était de plus spécifié que les coupables seraient traînés au lieu du supplice sur une claie, et qu'avant l'exécution ils seraient plus ou moins tenaillés avec des fers ardents, selon leur condition, et les circonstances plus ou moins graves du crime.

En France la peine du poison était aussi la peine de mort; le genre du supplice variait avec les circonstances et aussi avec les coutumes locales; quelquefois c'était la peine du feu. De plus le degré de parenté des accusés avec les victimes intervenait dans l'application de la peine; un fils qui

empoisonnait son père ou sa mère était puni comme parricide, de même les parents qui empoisonnaient leurs enfants et les femmes leurs maris.

La loi établissait des distinctions entre ceux qui vendaient le poison et ceux qui l'administraient. De même elle ne réservait pas la même peine à ceux qui avaient causé la mort de leur victime et à ceux qui n'avaient pu commettre qu'une simple tentative. Toutes ces dispositions se trouvent exposées dans Farinacius ; nous les reproduisons ici d'après Jousse :

« Il faut cependant observer à l'égard de ceux qui préparent et appréhendent, ou distribuent du poison pour empoisonner quelqu'un, ou qui en achètent dans la même intention, qu'ils ne doivent être punis de la peine de mort que lorsqu'ils réduisent leur dessein en acte, en faisant quelque chose qui puisse tendre à causer la mort ; et qu'à l'égard de ceux qui le vendent et distribuent, sachant l'usage qu'on en doit faire, ils ne doivent être punis de la peine ordinaire du poison que lorsque le dessein de celui qui voulait empoisonner a été mis en exécution, et suivi de mort, autrement ils doivent être punis d'une peine moindre (Menoehius).

« Si celui qui a acheté, composé ou préparé du poison pour empoisonner quelqu'un n'avait pas mis son dessein à exécution, parce qu'il en aurait été empêché, il ne paraît pas même qu'alors il dût être puni de la peine de mort, mais seulement d'une autre peine grave, suivant les circonstances et la qualité des personnes.

« À plus forte raison, cela doit avoir lieu lorsque c'est le repentir qui l'a empêché d'exécuter le dessein qu'il avait formé ; et dans le second cas la peine doit être encore moindre que dans le cas précédent. »

Telles étaient les dispositions légales relativement aux empoisonnements suivis de mort et aux simples tentatives. Il était permis aux médecins, apothicaires, vétérinaires et en général à tous les gens appelés de par leur métier à déterminer des substances toxiques de les vendre, mais avant de les livrer ils devaient s'enquérir de l'honorabilité de leur client et de l'usage auquel il les destinait. Si ces précautions n'étaient pas prises et que la mort s'ensuivît, celui qui avait vendu le poison était poursuivi presque au même titre que celui qui l'avait administré, et dans bien des cas condamné à subir la même peine.

Enfin la justice poursuivait ceux qui étaient la cause d'empoisonnements multiples. Voici les peines qu'elle leur appliquait, d'après Farinacius :

« A l'égard de ceux qui empoisonnent l'eau d'un puits, ou d'une fontaine pour faire périr ceux qui sont dans le cas d'en boire, ils doivent être punis comme homicides ; et cela ne doit souffrir aucune difficulté, lorsque quelqu'un a bu de l'eau de ce puits, ou de cette fontaine qui lui a causé la mort. Mais s'il en était arrivé aucun accident, il paraît que les coupables ne doivent pas être punis de la peine de mort, mais seulement d'une autre peine arbitraire. »

Comme conclusion à tout ce que nous venons d'exposer sur la façon dont la justice punissait les coupables du crime d'empoisonnement, nous citerons les deux arrêts suivants :

Par arrêt du 15 juillet 1585, rapporté par Imbert en ses *Institutiones forenses* (livre III, chapitre XXII, n° 18), une jeune femme de Paris, nommée Marie Lejuge, fille d'un marchand de la même ville, fut pendue et brûlée, pour avoir empoisonné son mari, à cause d'un soufflet qu'il lui avait donné.



Autre jugement rendu au bailliage criminel d'Orléans, le 12 septembre 1602, par lequel une jeune femme, de la paroisse de Vitri-aux-Loges, âgée de quatorze ans et demi, convaincue d'avoir empoisonné son mari qui en était mort, a été condamnée à être pendue, son corps brûlé, et ses cendres jetées au vent. Elle avait donné de l'arsenic à son mari, dans du lait, séduite par le curé du lieu. La servante du curé, convaincue d'avoir préparé l'arsenic, a été le samedi 26 septembre de la même année, condamnée à être pendue, par arrêt de la Cour, et exécutée en la place du Martroi d'Orléans, le lundi 26 octobre suivant. Le curé, convaincu d'inceste avec cette jeune femme, sa paroissienne, a été condamné à être brûlé vif, et l'arrêt a été exécuté en tableau.

Nous ne pouvons pas terminer ce chapitre sans dire quelques mots de la législation des philtres amoureux et des breuvages abortifs. Voici l'article du Droit canon se rapportant à cette question.

« Ceux qui donnent un breuvage abortif ou un philtre amoureux, même s'il ne fait pas de mal, et seulement parce que la chose est d'un mauvais exemple, les manants seront condamnés aux mines et les nobles à la confiscation de la moitié des biens, et à la relégation dans une île ; mais si par leur faute *la femme ou l'homme* aura péri, ils subiront le dernier supplice (1). »

Ce texte est fort obscur et prête à plusieurs interprétations. Qu'entendait-on par la femme ou l'homme ? Dans une première hypothèse on peut admettre que le terme homme s'appliquait au fœtus animé, qui, de ce fait, était

(1) Edmond LOCARD : *La médecine judiciaire en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, th. Lyon, Storck, 1901-1902.

moralement considéré comme une personne vivante ; il est évident alors que le mot femme servait à désigner la mère du dit fœtus ; ou bien la femme correspond au breuvage abortif et l'homme au breuvage d'amour, au philtre. Sans vouloir trancher définitivement la question, il nous semble que cette dernière hypothèse est la plus plausible. En effet l'article vise deux choses différentes : le philtre amoureux et le breuvage abortif. Pour ce dernier il ne peut pas y avoir doute, il n'était destiné qu'aux femmes ; quant au second il s'adressait aussi bien au sexe masculin qu'au sexe féminin, mais la rédaction de l'article n'envisage très probablement que les cas où ils étaient administrés à un homme. Nous y trouvons en effet successivement : ceux qui donnent un breuvage abortif *ou* un philtre amoureux et plus loin si de ce fait la femme *ou* l'homme aura péri ; ces termes semblent bien établir un rapport étroit entre le breuvage abortif et la femme d'une part, entre le philtre amoureux et l'homme d'autre part.

Quoi qu'il en soit nous croyons avec Jousse qu'il n'y avait pas à proprement parler de législation spéciale à ces espèces de crimes. Ceux qui s'en servaient assez mal pour amener la mort étaient poursuivis comme coupables d'homicide et punis comme tels. La peine était aggravée lorsqu'aux breuvages d'amour se mêlait le maléfice. Dans la plupart des cas la justice n'avait pas à intervenir car les philtres donnaient assez rarement la mort.

Les breuvages donnés pour faire dormir ou pour faire concevoir les femmes stériles étaient assimilés aux philtres.

---

## CONCLUSIONS

---

I. — Le poison a été introduit en France par les Italiens à l'époque de la Renaissance. Ce sont les Médicis qui l'ont mis à la mode à la cour. De là il se répandit à Paris et en province où il fit d'immenses ravages surtout dans l'aristocratie. Aucun fait ne nous permet de supposer qu'il s'infiltra jusque dans les campagnes.

II. — Bien des morts mises sur le compte du poison doivent être attribuées à des causes naturelles ; c'est ainsi que François II succomba à une méningite, Charles IX à une tuberculose compliquée de broncho-pneumonie et Gabrielle d'Estrées à de l'éclampsie.

III. — Au xvi<sup>e</sup> siècle les poisons minéraux, importés d'Italie, remplacent les végétaux du moyen âge. L'acide arsénieux devient le roi des poisons ; on l'employait seul ou mélangé. Dans la célèbre composition vénéneuse des Borgia, il était uni aux ptomaines de la putréfaction.

IV. — L'acide arsénieux était le plus souvent donné avec les aliments, surtout avec les liquides. La cuisine de l'épo-

que, très épicée, se prêtait admirablement à le dissimuler. Elle contribua beaucoup à favoriser la crise d'empoisonnement à laquelle nous assistons pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, crise qui eut son épilogue dans le siècle suivant.

V. — Les gants et les pommes de senteur n'existaient très probablement que dans l'imagination populaire. La seule mort qui leur fut nettement imputée, celle de Jeanne d'Albret, fut la conséquence d'une pleurésie.

VI. — Les contre-poisons en usage n'avaient aucun effet réel. Le lait seul donnait quelques résultats satisfaisants.

VII. — La toxicologie était complètement inconnue ; la médecine légale fut pour ainsi dire créée par Ambroise Paré et ses élèves, mais elle était alors impuissante dans la recherche des poisons. Les coupables jouissaient d'une impunité presque absolue, et c'est ce qui nous explique le nombre considérable des drames du poison au XVI<sup>e</sup> siècle.

*Vu :*

LE PRÉSIDENT DE LA THÈSE,  
A. LACASSAGNE.

*Vu :*

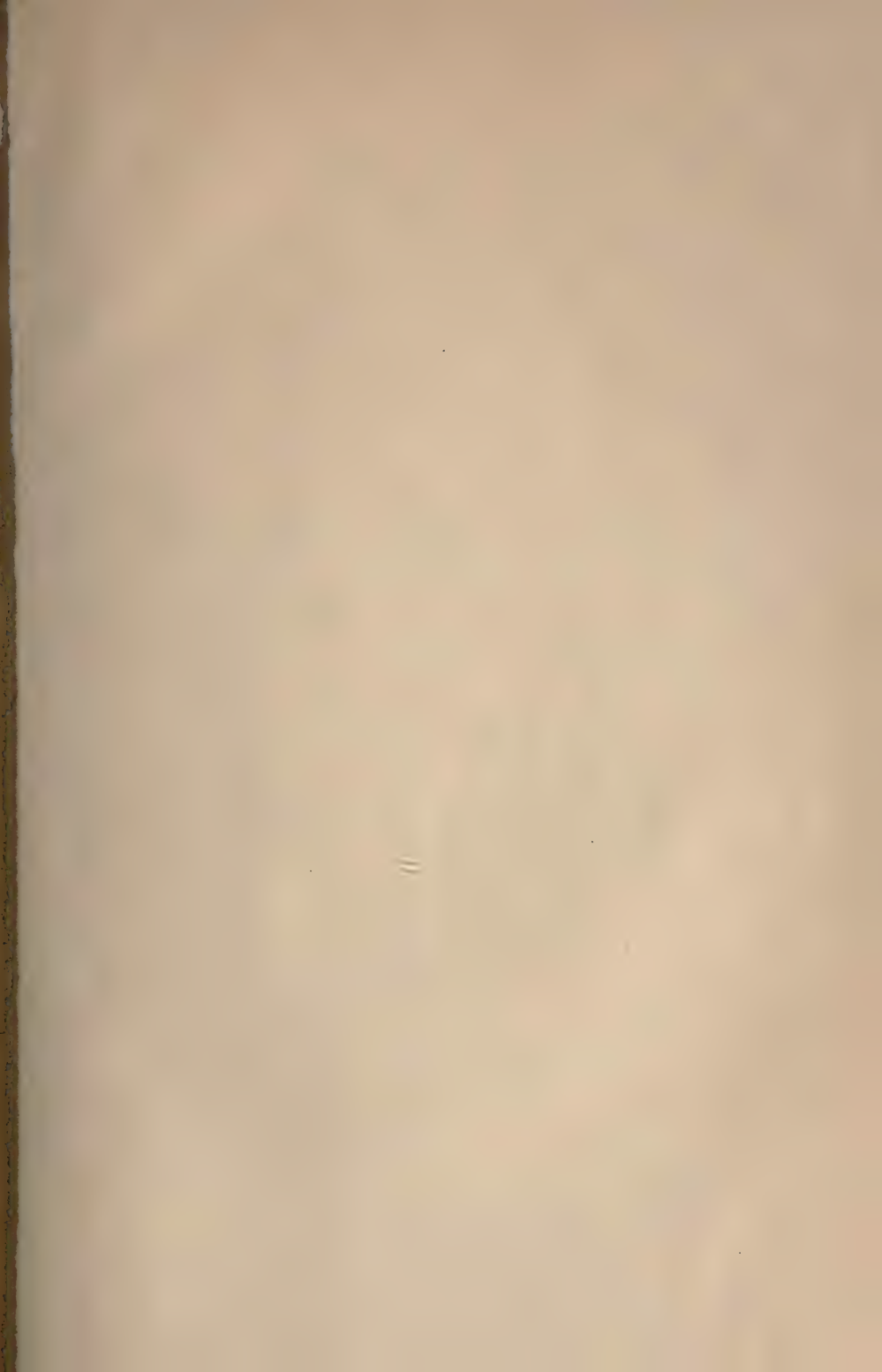
LE DOYEN,

LORTET.

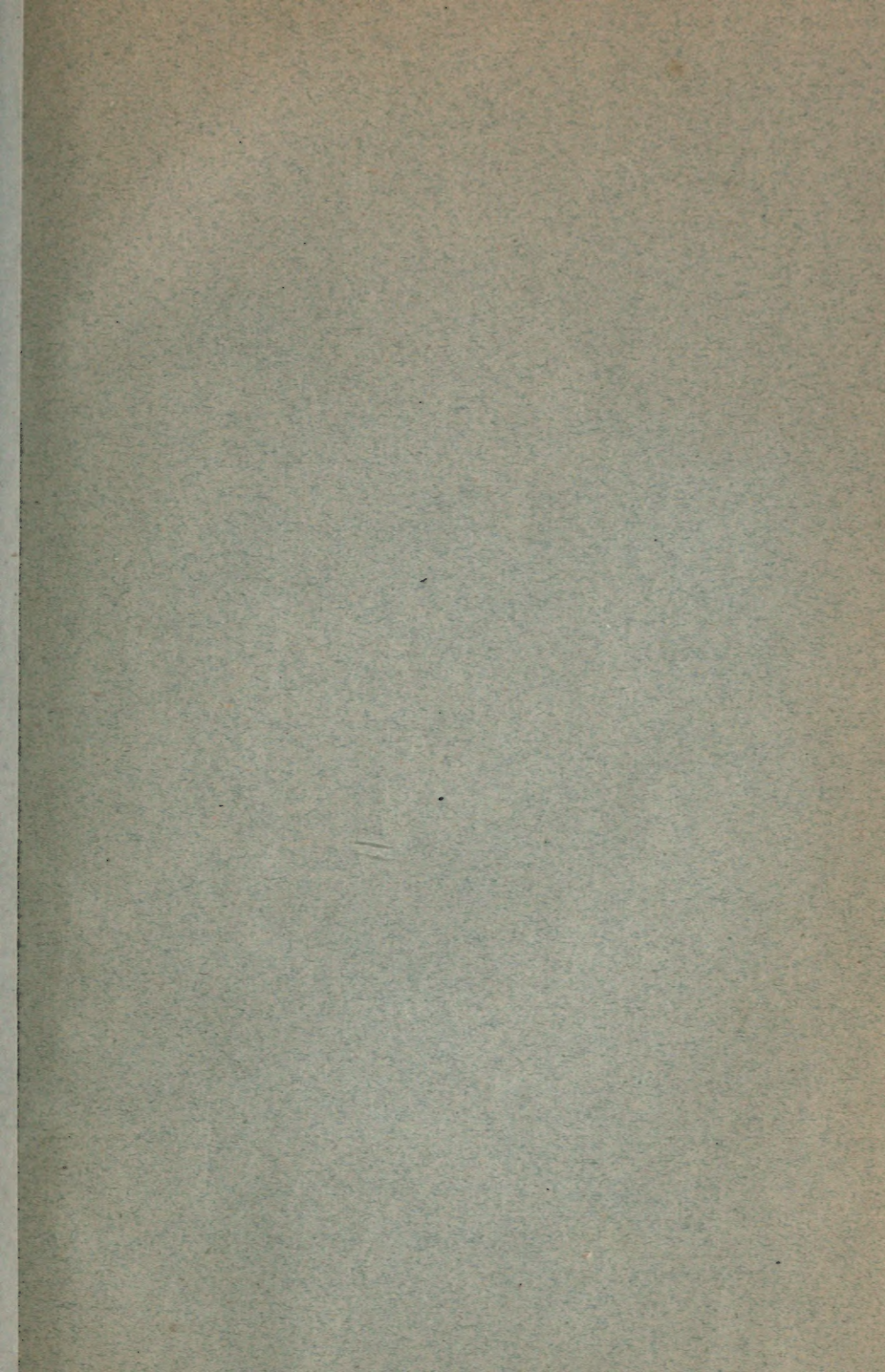
*Vu et permis d'imprimer :*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE,  
Président du Conseil de l'Université,  
G. COMPAYRÉ.

---











HV  
6555  
F7R6

Robert, Marc  
Les empoisonnements  
criminels

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

